



40 billets, sources d'inspiration
pour aménager notre territoire



©CAUE de la Somme

L'éditorial du Président du CAUE de la Somme

Le CAUE de la Somme est une association à échelle départementale qui a pour mission de conseiller les élus, les professionnels et les particuliers dans l'ensemble de leurs projets d'aménagement et de construction. Il a aussi vocation à initier des points de vue qui doivent permettre de favoriser un aménagement du territoire résolument durable.

Le patrimoine architectural, urbain et paysager, la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore, l'attractivité des centres bourgs, sont autant d'enjeux qui doivent constituer, à l'avenir, le socle de l'aménagement de notre département.

J'en suis convaincu.

Ce sont principalement ces enjeux qui ont inspiré les collaborateurs du CAUE qu'ils soient architecte, urbaniste ou paysagiste pour la rédaction, à l'occasion de nos 40 ans, de ces 40 billets **#ImaginonsDemain**.

Je me réjouis par ailleurs que la publication de ces billets sur nos réseaux sociaux ait rencontré un réel succès.

Cette publication numérique constitue indéniablement un ensemble de ressources, riche en références, idées et projets, tous inspirants pour chacune et chacun d'entre nous, élu, professionnel ou particulier, dans son aspiration à développer des projets d'aménagement et d'embellissement de son cadre de vie.

Très bonne lecture à toutes et tous,

Hubert de Jenlis,
Président du CAUE de la Somme



©CD80

L'éditorial du Président du Conseil départemental de la Somme

Présent depuis 40 ans sur tout le territoire, le CAUE de la Somme accompagne nos collectivités et les oriente au mieux dans leurs réflexions, leurs projets, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Son expertise participe à l'attractivité et à l'embellissement de notre département.

Cet ouvrage contribue, lui aussi, à la valorisation du territoire. Il est le reflet de notre identité, de nos atouts et de notre ambition collective et partagée : faire de la Somme un territoire à la fois résilient et innovant, où il y fera toujours bon vivre.

#ImaginonsDemain est l'occasion de nous plonger dans l'exceptionnel patrimoine qui nous entoure : de notre majestueuse Baie aux plaines cultivées du Santerre en passant par Amiens, ville nature par excellence, la grande diversité des paysages samariens est propice à porter un regard attentif et éclairé sur l'aménagement et la préservation de nos espaces, de nos ressources.

Projeter, concilier, associer : trois enjeux essentiels qui, dans la Somme, font sens.

Ces 40 billets sont donc une véritable source d'inspiration pour celles et ceux qui, aujourd'hui, dans nos villes et nos villages, travaillent sur les défis de demain.

Le Département est très fier d'être aux côtés du CAUE de la Somme pour œuvrer ensemble au développement vertueux de notre territoire, fort de son passé, riche de son avenir.

Stéphane Haussoulier,
Président du Conseil départemental de la Somme

Les 40 billets **#ImaginonsDemain** ont été à ce jour publiés sur les interfaces web du CAUE : Facebook, Twitter et sur son site internet.

Ce travail d'écriture et de réflexion a permis de poser quelques enjeux pour l'aménagement futur de notre territoire.

Les billets ont été classés en trois catégories offrant près de 160 liens qui invitent à la réflexion dans un monde en perpétuelle évolution.

Directeur de la publication : Grégory Villain, directeur du CAUE de la Somme

Rédacteurs : Chloé Bonder, Pierre Bouysset, Esther Lipinski, Thérèse Rauwel, Grégory Villain

Conception graphique et communication : Julien Grisot

Relecture & conseils : Emmanuelle Carlier

Suivez le CAUE de la Somme sur les réseaux sociaux



Porter un regard sur l'environnement qui nous entoure, valoriser et développer la biodiversité ou limiter la consommation des ressources naturelles s'inscrit dans une logique d'adaptation et de confort pour tous dans un contexte de dérèglement climatique, de dégradation de la nature (forêts, océans...)

Valoriser le patrimoine naturel et architectural existant doit aussi permettre d'inscrire les projets d'aménagement dans une perspective concrète au regard de l'objectif affiché par l'Etat de tendre vers zéro artificialisation nette des sols naturels et agricoles.

Revitaliser nos campagnes, nos villes et nos quartiers doit s'inscrire dans une dynamique optimiste sans pour autant inviter à la consommation d'espace ou de ressources naturelles. Les billets en lien avec cette première partie portent l'idée que modernité devra à l'avenir rimer avec frugalité.

Le progrès technique doit par essence s'inscrire dans le développement et la protection de la biodiversité dont l'Homme fait partie intégrante. Il ne semble pas pouvoir y avoir de progrès sans l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des femmes et des hommes qui peuplent notre planète. Pour autant, les évolutions rapides de technologies nouvelles ou plus exactement leur déploiement (organisé, anarchique, au service de quelques-uns...) ne permet pas toujours d'évaluer cet équilibre fondamental.

L'industrie du numérique peut, par exemple, offrir une multitude de services tout en étant consommatrice d'énergie. Celle-ci permet de créer du réseau, mais favorise-t-elle réellement le « vivre ensemble »? Les quelques billets du CAUE ne prétendent naturellement pas répondre à ces questions éminemment complexes mais prônent une juste conciliation.

Au-delà des élus et des professionnels, les habitants ont aussi, semble-t-il, vocation à porter une expertise légitime au titre de la maîtrise d'usage sur bon nombre de projets d'aménagement du territoire. Pour autant, acteurs du territoire, habitants actuels ou à venir, professionnels de passage, plus jeunes et moins jeunes constituent autant de profils de « maître d'usage ». Savoir organiser leur expression constitue une expertise à part entière.

La maîtrise d'usage, protéiforme, a vocation à permettre un plus grand partage des décisions pour améliorer collectivement le cadre de vie, théâtre de moments de vie et de partage. Il s'agit là, semble-t-il, d'une tendance irréversible que révèlent les billets du CAUE dans cette troisième partie.



Frugalité et modernité/
#Projeter

©Somme Tourisme/Nicolas Bryant
2019 - Cayeux-sur-Mer



La nature comme levier du projet de territoire

En 2018, les vallées et tourbières de la Somme et de l'Avre ont été labellisées au titre de la convention Ramsar. Ce label international est attribué aux territoires concernés par des milieux humides dont les fonctions écologiques ont été reconnues d'intérêt majeur tout autant que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

La labellisation des tourbières de l'Avre et de la Vallée de la Somme est une reconnaissance de la qualité de la politique départementale engagée depuis plus d'une décennie autour du fleuve Somme et de ces affluents. Consacrer la nature comme marqueur identitaire fort de notre territoire : grands paysages sauvages, grands migrateurs est l'un des objectifs défini en 2010 par le Département à travers le *Grand Projet Vallée de Somme*, aujourd'hui nommé [Vallée de Somme, Vallée Idéale](#).

En 2020, le [syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées](#) est devenu officiellement le 55ème [parc naturel régional de France](#) également certifié territoire à énergie positive. Ce territoire, façonné lui aussi par l'eau, est un autre exemple d'engagement des collectivités et des populations pour une politique misant sur la nature comme support de projet de développement.

La raréfaction des ressources naturelles ainsi que la perte de la biodiversité et la fragmentation des milieux est la conséquence désastreuse du réchauffement climatique et de siècles de pratiques humaines non vertueuses auxquelles les collectivités doivent faire face. La reconnaissance de la biodiversité comme témoin de la qualité de notre pratique doit être encouragée davantage afin que d'autres territoires s'engagent dans une démarche de qualité de gestion des territoires et adapter nos pratiques. La sensibilisation et la responsabilisation des populations sont essentielles à la réussite de ce projet.

Afin d'encourager cette dynamique, le Ministère de la Transition écologique lance depuis plusieurs années des appels à projet pour la création d'[Atlas de la Biodiversité Communale](#), les ABC. Actuellement, 9 communes de la Somme sont engagées dans la réalisation de ces inventaires cartographiés qui permettront de définir des enjeux de préservation.

De nombreuses structures et associations telles que [Picardie Nature](#), les syndicats mixtes, le [Conservatoire botanique de Bailleul](#), les [CPIE](#) et bien d'autres encore collaborent pour une meilleure connaissance de la biodiversité et des milieux naturels.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Le Label RAMSAR](#)
Conseil départemental de la Somme - 2019 - 8min45
- ▶ [Espace naturel sensible des étangs de la Barette à Corbie](#)
France 3 Hauts-de-France - 2018 - 2min06
- ▶ [L'équilibre fragile d'un joyau](#)
Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées - 2015 - 20min



©Frédéric Léonardi/Somme Tourisme
2011 - Canal de la Somme

Entendre l'eau couler, l'oiseau chanter et l'herbe pousser

Dans le langage administratif, cet objectif doit se traduire dans la « [trame verte et bleue](#) » soit la (re)constitution de continuités écologiques au sein de la commune et entre communes voisines.

Pour favoriser la protection de la ressource en eau, la diversité de la faune et de la flore dans nos campagnes, des élus mettent déjà en œuvre des solutions nécessaires à cet objectif : ainsi, José Delamare, Adjoint à Roncherolles-sur-le-Vivier (76) 1000 habitants et Bruno Fortier, Maire de Crépy-en-Valois (60) 15000 habitants, mènent une politique de transition écologique de leur village et petit bourg en s'appropriant simultanément la gestion de l'eau et de la biodiversité sur l'ensemble du territoire communal...

Et si relier la nature permettait également de relier les hommes entre eux à travers la qualité des espaces publics et la valorisation du cadre de vie. Les élus évoquent la nécessité d'agir sur le réseau écologique dans le domaine public : les rues et les places, les équipements de loisirs et de sports, les cimetières, les espaces extérieurs des équipements publics, les chemins... qui constituent leur domaine d'action pour mettre en œuvre une gestion raisonnée des eaux pluviales et des plantations.

Pour constituer un réseau cohérent d'espaces de biodiversité, certains élus ruraux visent également une solidarité public/privé : Pour agir sur le domaine privé, la collectivité doit faciliter l'information des citoyens qu'ils soient propriétaires ou gestionnaires d'une maison dans le centre ou dans un lotissement en périphérie, artisans ou commerçants installés en entrée de ville, agriculteurs ou propriétaires forestiers...

L'urbanisme est également un levier en réglementant la protection et la gestion des espaces naturels et agricoles, les surfaces facilitant l'infiltration des eaux de pluie, les plantations de haies et de surfaces végétalisées raisonnées.

Pour former la chaîne, il faut réunir l'ensemble des propriétaires autour de la table des discussions. Autant de citoyens de tous âges et de toutes conditions à mobiliser.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Projets de Trame Verte & Bleue](#)
Centre Ressource du Développement Durable - 2015 - 2min33
- ▶ [Écoquartier Roncherolles-sur-le-Vivier](#)
Agence Régionale de l'environnement de Normandie - 2017 - 3min52
- 🌐 [Gestion durable des eaux pluviales à Crépy-en-Valois](#)
Centre Ressource du Développement Durable - 2019
- 🌐 [Gestion écologique : accueillons la biodiversité en ville](#)
Agence régionale de la biodiversité - 2018



©CAUE de la Somme/Odile Guerrier paysagiste
2014 - Marais aux bœufs, Camon

Energie renouvelable, locale et citoyenne... des élus accélèrent la transition

Des élus ruraux démontrent que des solutions durables existent déjà et sont nécessaires à un équilibre territorial durable.

Ainsi, Guillaume Coutey, Maire de Malaunay (76) et Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle (62) bourgs d'environ 6000 habitants et Pierre Leroy, Maire de Puy-Saint-André (05) village de 462 habitants, mènent une politique de transition énergétique et écologique...

Mais pas sans la population ! Car la participation citoyenne est présentée comme le moteur d'une transition réussie. Favoriser l'implication des habitants, c'est aussi recréer des solidarités locales. C'est le sens de dispositifs tels que [Petites centrales villageoises](#) ou Energies partagées à l'exemple de la [Communauté de communes des Crêtes](#) dans les Ardennes.

Les élus évoquent d'abord la nécessité d'agir pour une **sobriété énergétique** : sur le parc public, il s'agit de réduire les consommations d'énergie en isolant les équipements publics, en ayant une gestion raisonnée du chauffage et de l'éclairage urbain comme des véhicules communaux. Pour agir sur le parc privé, la collectivité doit faciliter l'information du citoyen et la coordination des différents dispositifs financiers et techniques.

L'urbanisme est également un levier majeur en réglementant la rénovation énergétique du bâti existant et dans le développement des énergies renouvelables, en facilitant les solutions d'adaptation au changement climatique. La protection et la gestion des espaces naturels et agricoles en sont de bons exemples.

Certains élus ruraux visent une **autonomie énergétique** : produire plus d'énergie que celle consommée en y diversifiant les sources et en produisant des énergies renouvelables adaptées aux besoins, à l'environnement et au paysage. La production d'énergie, partagée entre collectivités, développeurs d'énergies et citoyens, suscite de plus grands objectifs de qualité d'intégration.



©CAUE du Pas-de-Calais
2018 - Plateforme technologique Lumiwatt, Loos-en-Gohelle

Pour en savoir plus :

- ▶ [Malaunay, une ville en transition plurielle](#)
Caux Seine Agglo - 2017 - 3min03
- ▶ [Interview de Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle \(62\)](#)
Réseau Jardins Cacagne - 2018 - 14min34
- ▶ [Consommation : ils se préparent à la transition écologique](#)
France 3 - 2019 - 4min10
- ▶ [Le 1er parc éolien citoyen participatif dans les Ardennes](#)
Midi en France - 2016 - 3min38

Les cités jardins des écoquartiers avant l'heure ?



©Canopé - Académie d'Amiens
2016 - Cité jardin dite du Château Tourtier, Longueau

Il y a un peu plus de 100 ans, sur le modèle des cités jardins, 48 maisons de qualité à prix abordable pour des cheminots ont été conçues par l'architecte [Gustave Umbdenstock](#). Les constructions, à la colorimétrie recherchée et aux typologies variées, s'inspirent du régionalisme.

En 2012, le bailleur social [ICF Habitat](#) s'est attelé à un défi de taille pour allier un projet de requalification urbaine autour de la création d'un éco-quartier, avec les contraintes dues à l'inscription du site à l'[Inventaire des Monuments Historiques](#) en 2008.

L'un des enjeux était de réhabiliter un habitat de 1920, avec le souci de performance énergétique, tout en conservant l'aspect architectural d'origine ; dans ce cas, l'isolation ne peut s'effectuer que par l'intérieur. La collaboration entre l'Architecte des Bâtiments de France et les architectes de l'[Agence 3+1](#) s'est révélée fructueuse. Les travaux de rénovation réalisés ont permis aux logements d'atteindre la certification « Patrimoine Habitat & Environnement » garantissant aux occupants un meilleur confort de vie et un logement plus économe en énergie.

55 logements sociaux modernes et novateurs y ont été adjoints, en veillant à respecter l'inscription urbaine de la cité, à une bonne orientation (Nord-Sud), à la performance thermique, au recours à des matériaux sains et économes en énergie. Les prestations ont été conçues dans le respect de l'environnement et répondent aux exigences du [label BBC](#), qui garantit une faible consommation énergétique.

La préservation et la valorisation des cités ouvrières offrent l'opportunité de s'appuyer sur des stratégies de recompositions urbaines pour une inscription sur le long terme, afin d'y restituer une qualité d'« habiter ». La particularité de cette démarche ambitieuse consiste à **intégrer dans le projet et au cours de sa mise en œuvre, les enjeux sociaux et environnementaux**, tout en ne négligeant pas les enjeux urbains, techniques et économiques.

Mener des programmes innovants relevant du développement durable redonne de la perspective au territoire et à ses habitants. Outre la qualité du cadre de vie offerte, le souci de l'organisation des différents espaces, qu'ils soient privés et publics, anciens ou contemporains, générera la réussite de la rencontre entre nouveaux et anciens habitants.

Pour en savoir plus :

-  [Réhabilitation de 43 logements inscrits à l'Inventaire des monuments historiques](#)
3+1 Architectes - 2015
-  [Construction de 55 logements neufs dans une cité jardin](#)
3+1 Architectes - 2014
-  [Cité-jardins / Ville nature](#)
CAUE du Nord - 2019 - 13p.

La fin des « mauvaises herbes » dans l'espace public ?

L'arrêt de l'activité humaine permet à la nature de reprendre ses droits. Les trottoirs, caniveaux, pieds de mur, gouttières et autres espaces délaissés ont été investis durant le confinement (mars 2020) par des plantes spontanées y compris dans les milieux les plus urbanisés soumis à de nombreuses contraintes (chaleur, pollution...). Ces plantes dites « rudérales » sont d'ordinaire considérées comme indésirables par les habitants et il est rare qu'on leur laisse une chance de se développer.

De nombreux élus déplorent le manque de « place » dans l'espace public pour réintroduire de la nature en ville. Le stationnement et les espaces réservés à la voirie et aux réseaux sont la plupart du temps privilégiés au détriment de l'aménagement paysager. La question de la [gestion différenciée](#) des surfaces est au cœur des préoccupations des équipes chargées de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics.

L'acquisition de machines ou la mobilisation de main d'œuvre peut être difficile financièrement. L'opinion et le regard des habitants sur la définition de la « qualité » et la « propreté » des espaces publics sont souvent très tranchés. Mais aujourd'hui, nous sommes mis face à l'urgence climatique et sanitaire. La prise de conscience écologique est inéluctable : il faut changer notre regard et réviser nos pratiques.

La non-intervention sur quelques mètres carrés peut suffire à embellir les rues et réintroduire de la biodiversité dans nos villes et villages. Pour peu qu'on ne les considère pas comme « sales » et que l'on se penche sur leur existence, leur beauté délicate, leurs besoins souvent minimes et leur utilité pour le maintien de la biodiversité, il peut être intéressant de conserver les plantes et de les aider à occuper l'espace de la rue et à reprendre la place prise par le bitume.

Botanistes, environnementalistes, jardiniers, paysagistes peuvent aider les élus dans leur plan de gestion et de conception des espaces pour une bonne gestion environnementale. Il est également nécessaire de sensibiliser le grand public souvent réfractaire à reconnaître l'utilité et la non-dangerosité des espèces spontanées qui ne sont pas de si « mauvaises herbes ».

Certaines communes ont expérimenté les différentes techniques de désherbage y compris le « laisser-faire » leur permettant un entretien respectueux du cadre de vie et de la nature. D'autres expériences, d'amoureux de la nature, appellent à la sensibilisation du public de manière ludique et intelligente.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Opération Zéro Pesticide dans l'Indre](#)
Indre Nature - 2016 - 7min23
- ▶ [Toulouse : ce botaniste trace à la craie le nom des plantes sauvages](#)
Brut - 2019 - 7min55



©Robin Spielmann/unsplash
2020

L'arbre dans le projet urbain



©CAUE de la Somme
2019 - Parc de la Hotoie, Amiens

Les arbres sont la « mémoire vivante » de nos paysages. Leur valeur esthétique, environnementale et leur dimension culturelle, historique, symbolique ne sont plus à prouver. Longtemps envisagés comme des « objets » inertes, à forte valeur économique, ils ont souvent été considérés comme des éléments décoratifs qui, par leur imposant système racinaire et aérien, venaient perturber les ambitions humaines dans leurs projets d'aménagement.

C'est ainsi qu'au cours du 20ème siècle que les arbres des villes et villages ont été sacrifiés au profit des projets d'extension d'infrastructures existantes en zones urbaines, pour un remaniement plus économique des terres en milieu rural.

L'arbre en ville est soumis à de nombreuses agressions qui peuvent le rendre très vulnérable. Tout ceci a eu pour effet de dissuader les communes à investir dans le renouvellement de leur patrimoine arboré.

Le 5 avril 2019, une déclaration pour les **Droits des arbres** a été signée à l'Assemblée Nationale. Cette réhabilitation de [statut d'être vivant](#) a pour but d'ouvrir la voie à la législation française qui n'accorde toujours pas de valeur juridique aux arbres. Le cas des arbres est souvent sujet à interprétation et mène souvent à des conflits d'intérêt entre défenseurs et entrepreneurs.

La région Hauts-de-France a lancé en avril 2020 une campagne de replantation intitulée « [1 million d'arbres dans les Hauts-de-France](#) » à destination des collectivités, les incitant à reconsidérer la place de l'arbre dans les projets d'aménagement. Reste à savoir de quelle manière cette nouvelle population sera gérée, entretenue et considérée.

Les paysagistes, urbanistes et architectes travaillent plus que jamais main dans la main pour reconstituer les [trames vertes](#), créer des forêts urbaines, des immeubles plantés qui semblent parfois relever de l'univers de la science-fiction.

Pour en savoir plus :

- ▶ [A quoi servent les arbres en ville ?](#)
Demain La Ville - 2018 - 8min47
- ▶ [Les immeubles forêt arrivent en ville](#)
Silence ça pousse ! - 2016 - 6min27
- ▶ [Le rôle des arbres dans notre écosystème](#)
La Recyclerie - 2019 - 1h30

Reconvertir des églises pour réinventer d'autres usages?

Nombre de collectivités se questionnent sur la conservation ou le devenir de leurs églises. Les ventes ne sont pas rares. L'évolution de la pratique religieuse a conduit à la baisse de leur fréquentation. Pourtant, chacun est attaché à ce lieu, repère primordial dans le bourg et porteur de mémoire. Ce bien commun nous relie à notre histoire et tisse des liens à travers les territoires.

Aujourd'hui, les communes qui en ont la charge se trouvent confrontées à un patrimoine vieillissant rarement ouvert, ainsi qu'à un manque de ressources financières. Se pose la question de la préservation et le devenir des églises. **Comment restaurer ? Envisager des usages partagés ? Reconvertir pour réinventer d'autres destinations ?**

La situation actuelle peut être considérée comme une opportunité plutôt qu'une charge et ce patrimoine peut également être porteur de solutions d'avenir.

De nouvelles utilisations qui ont vocation à rassembler peuvent permettre de pérenniser l'édifice, en lien avec son environnement et révéler des réussites contemporaines. Lors de canicules, il peut être un îlot de fraîcheur et d'apaisement.

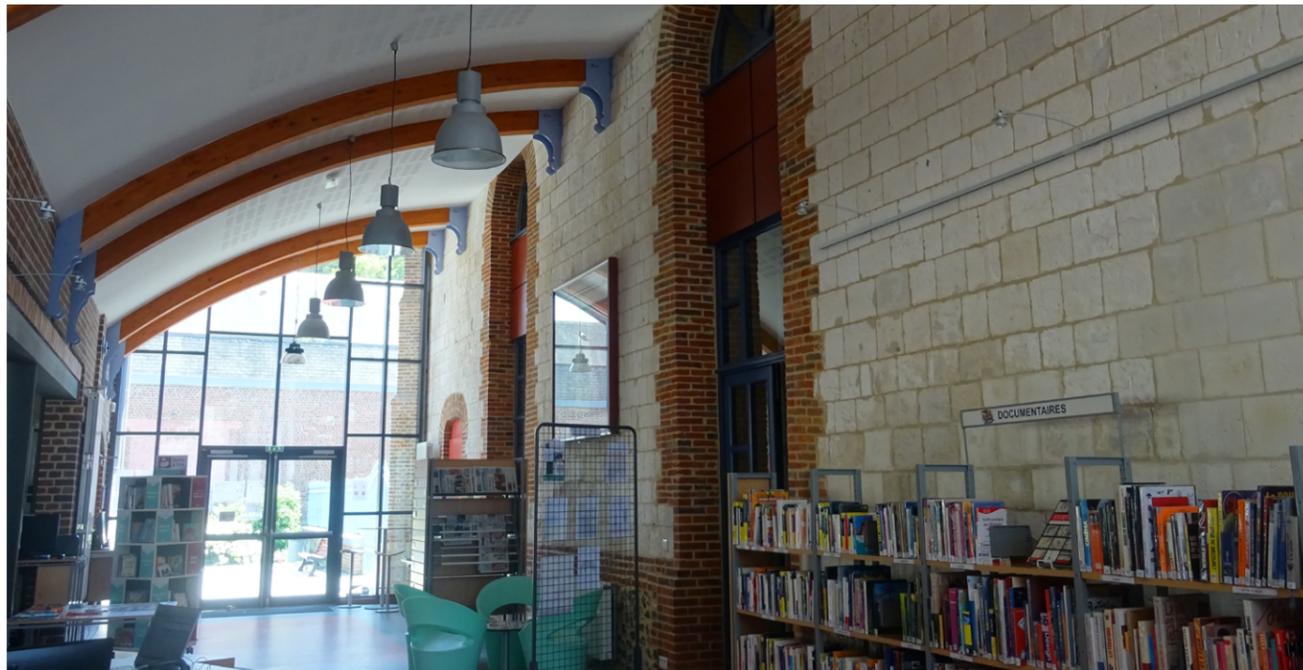
Des églises déconsacrées sont parfois dédiées à de nouvelles fonctions, comme musées, chambre d'hôtes, hôtels, restaurants, marchés ou même boîtes de nuit. D'autres sont mutualisées pour des religions différentes, des activités laïques et chrétiennes programmées en fonction des jours et des heures - université/offices, offices/marchés ou rencontres littéraires, ateliers - pour une autre forme du vivre-ensemble.

Tant par son inscription dans le paysage que par ses fonctions renouvelées, l'église participe au développement durable et à la revitalisation culturelle ; elle peut ainsi permettre de recréer du lien social, lors d'une restauration et dans la réinvention du lieu.

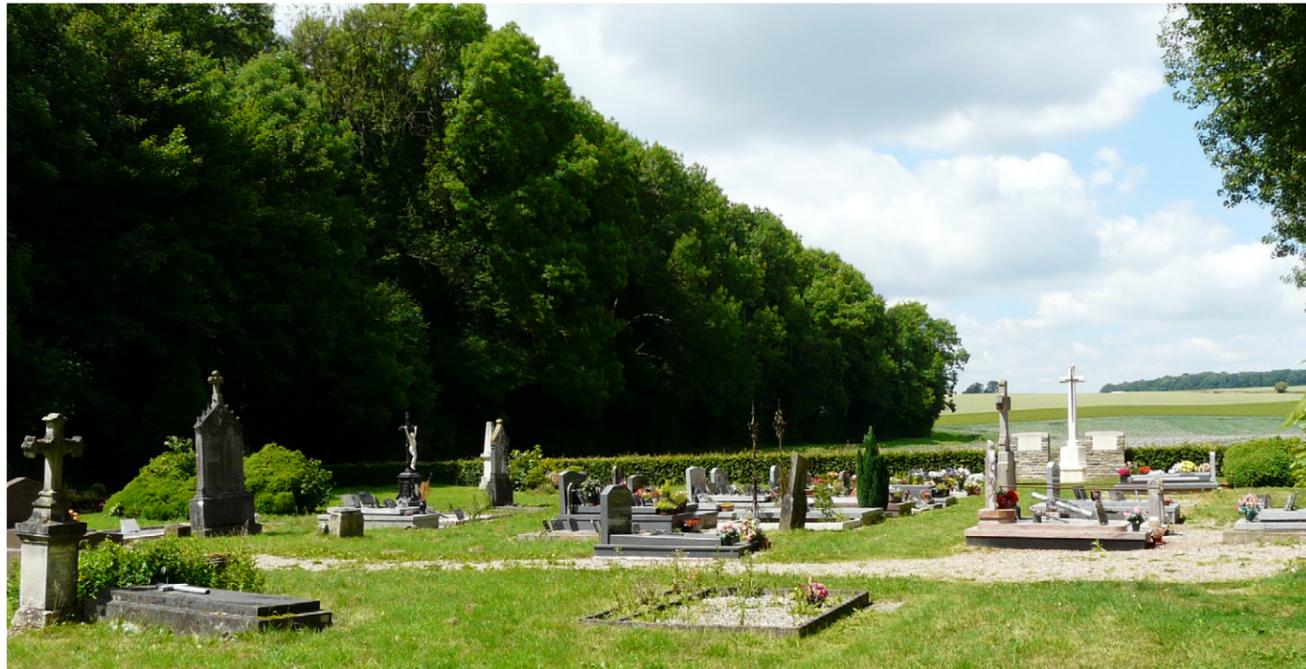
Sauvegarder le patrimoine lié à l'histoire de la commune, le faire revivre au quotidien, entre dans le cadre de la **revitalisation de centre-bourg**.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Projet reconversion église Saint-Louis](#)
Grand Lille TV - 2016 - 2min42
- ▶ [Koenigshoffen: une église, deux religions](#)
France 3 Grand-Est - 2019 - 4min56
- ▶ [Le devenir des églises](#)
Maxime Santiago - 2018 - 14min57
- ▶ [Trait d'Union « Patrimoine et Modernité ou comment créer une nouvelle identité »](#)
CAUE de la Somme - 2020



©CAUE de la Somme/Jean-Michel Combrat
2019 - Médiathèque, Gamaches



©CAUE de la Somme
2016 - Cimetière, Montigny-sur-l'Hallue



Cimetière naturel : un espace public à part entière

L'écartement des cimetières en dehors de l'enceinte des villes et villages, l'essor industriel du début du 20ème siècle et l'éloignement spirituel des sociétés contemporaines ont contribué à la minimisation de l'importance de l'aménagement et du soin à apporter aux cimetières, lieux de mémoire et de recueillement.

Le « cimetière paysager » peut être source d'émerveillement, de romantisme, de poésie et de manière très paradoxale, un lieu de vie intense. A l'image de certains cimetières ruraux du département de la Somme, les cimetières peuvent être des espaces de nature des plus remarquables, accueillant une grande biodiversité. Oiseaux et mammifères trouvent refuge dans les arbres et espaces de prairies de ces lieux où le calme et le silence s'imposent naturellement.

Les cimetières font partie de la [trame verte](#) de nos territoires et doivent être considérés comme des espaces stratégiques précieux pour la reconquête de la biodiversité et la création des zones de fraîcheur.

La responsabilité de leur entretien et de leur mise en valeur incombe aux communes. A l'intérieur de l'enceinte du cimetière, les problématiques de gestion sont similaires à celles rencontrées sur l'ensemble du territoire communal : valorisation et entretien du patrimoine, intégration et gestion mobilière et de l'immobilier, partage et gestion des surfaces, distribution du parcellaire, gestion des ressources naturelles et des déchets, accessibilité... Le cimetière doit faire l'objet d'une réflexion concertée pour la mise en place d'un projet de gestion permettant de proposer des solutions d'aménagement : un grand travail de sensibilisation de la population et une ouverture aux nouvelles pratiques.

Et si demain nous passons du cimetière industriel et minéral au cimetière jardin-écologique pour le respect de la vie ? Le cimetière de Gleizé (69) a été conçu comme un parc paysager par le bureau d'étude Atelier Arche. L'espace est géré de manière écologique et économique par la commune. La ville de Niort (79) abrite le [premier cimetière naturel](#) conçu par la paysagiste Eve-Marie Ferrer. Modèle unique en France, il propose un concept résolument nouveau en engageant les familles à respecter un certain nombre de règles sous et sur terre...

A l'entrée de cette nécropole inhabituelle, sanctuaire de biodiversité, une citation du botaniste Gilles Clément : « Pour faire un jardin, il faut un morceau de terre et l'éternité ».

Pour en savoir plus :

▶ [Lauréat des Trophées Paysagistes 2019](#)

Pellenc - 2019 - 2min33

▶ [Découverte : les cimetières écologiques](#)

Silence ça pousse ! - 2019 - 6min10

📄 [Les cimetières ruraux de la Somme](#)

CAUE de la Somme - 2014 - 57p.

🌐 [Le cimetière paysager communautaire de Gleizé - Rhône](#)

CAUE Rhône-Métropole

Peut-on sauver la planète en continuant à construire des bâtiments neufs ?



©Microville 112
2019 - m112.3bnef.com

[Philippe Madec](#), architecte-urbaniste de renom, ouvre le débat et doute que les éco-quartiers suffisent à la transition écologique : « la construction neuve représente chaque année à peine l'équivalent de 1% des bâtiments existants et elle recourt au béton qui nécessite du sable, une ressource naturelle en voie de disparition en 2100 ».

Il propose d'entrer dans une nouvelle ère de création : « les choix d'avenir sont de rénover l'architecture et la ville d'aujourd'hui pour gagner le pari d'offrir à nos enfants deux fois plus de bien-être avec deux fois moins de ressources ». Le progrès est-il dans la transition écologique et énergétique de l'existant ? Il faut nécessairement revoir les concepts de « progrès » attaché au neuf et celui de « régression » trop souvent attaché à l'ancien. Et privilégier la rénovation écologique performante et la reconversion semblent être un enjeu de progrès pour les territoires à différents titres :

- Réduire massivement l'empreinte carbone du secteur du bâtiment existant qui est le premier poste des consommations d'énergie (45%).
- Améliorer les conditions de vie des habitants et développer des programmes accessibles aux artisans et entreprises locales tant du point de vue des filières de production d'éco-matériaux que de maîtrise d'œuvre.
- Préserver les qualités du bâti existant, résorber les défauts de la construction énergivore du 20ème siècle, inventer l'architecture sobre en énergie.

C'est sans aucun doute une révolution culturelle globale : un territoire « innovant » qui impulse et développe les expériences de rénovation à toutes les échelles, c'est une révolution à partager par les élus, la population, les professionnels, le tissu économique local à la campagne comme à la ville.

C'est le défi relevé à Courcy, un village de 700 habitants dans la Marne. Il hérite il y a 10 ans d'une friche militaire de 90 hectares dont 5 de bâtiments. Les élus, soutenus par une commission citoyenne et le développeur [Alliance Sens et Economie](#), y mènent une fabrique de co-développement durable : la Microville durable 112. A suivre...

Pour en savoir plus :

- ▶ [La pénurie de sable menace notre planète](#)
Brut - 2018 - 2min05
- ▶ [Présentation Microville 112 par Martine Jolly](#)
Alliance Sens et Economie - 2020 - 7min14
- ▶ [Réhabilitation écoresponsable du bâti traditionnel de la Somme](#)
CAUE de la Somme - 2014 - 54p.



Architectes des campagnes, « expérimentateurs » de solutions durables



©Atelier Amélie Fontaine
2018 - Crèche Kiwao, Villereau-Herbignies

L'architecture de demain sera écologique privilégiant le bien être, le confort et la santé. A cet effet, elle bouscule l'esthétique conventionnelle de l'architecture, modifie le métier d'architecte et la responsabilité du client, privé ou public.

Des architectes démontrent qu'en milieu rural des solutions durables existent déjà et sont nécessaires à un équilibre territorial durable. Ainsi, Amélie Fontaine, une jeune architecte, a choisi d'exercer dans l'Avesnois et revendique une approche écologique.

Elle est remarquée par le Ministère de la culture dans le cadre des « Albums des jeunes architectes et paysagistes AJAP » en 2016. Et, en 2018, elle est lauréate du [Concours transfrontalier des bâtiments biosourcés](#)* avec l'éco-crèche de territoire Kiwao/Babilou située près de la forêt de Mormal dans le Nord.

La [crèche Kiwao](#), située à Villereau-Herbignies (59), est une de ces réalisations bioclimatiques modestes (350 m²) dans un village rural de moins de 1000 habitants. La réalisation requiert des matériaux biosourcés locaux (bois, laine de bois, paille), une économie circulaire (démarche d'écoconception avec des entreprises locales) et des exigences en performance énergétique ici de niveau passif soit moins de 20 kWh/m²/an.

L'approche participative de l'architecte, du programme à la maintenance du bâtiment, associe le maître d'ouvrage, les utilisateurs, les ingénieurs, les entreprises, c'est pour elle une garantie de l'acceptation du projet par la population et son appropriation par les enfants et les adultes. De la pédagogie par l'action aussi.

**Matériau ou bâtiment « biosourcé » : issu ou extrait de la nature (directement ou transformé) ou issu du réemploi de matériaux.*

Pour en savoir plus :

- ▶ [Atelier Amélie Fontaine - Expérimentateur en milieu rural](#)
Cité de l'Architecture et du patrimoine - 2017 - 6min47
- ▶ [Jeunes talents de l'architecture - Portraits](#)
CAUE de la Somme - 2017 - 8x 3min30
- ▶ [Catalogue des Bâtiments Biosourcés](#)
Bâti C² - 2018 - 48p.



Small is beautiful... Vive les projets à taille humaine !



©S. Chalmeau
2016 - 6 logements locatifs, Mauves-sur-Loire

Les références au livre de l'économiste britannique [Ernst Friedrich Schumacher](#) *Small is beautiful*, publié en 1973 ainsi qu'au documentaire d'Agnès Fouilleux en 2010, au titre identique, qui rappellent la nécessité de fonder le développement économique sur la préservation des ressources naturelles et des unités de production à taille humaine, ne sont pas pour déplaire au CAUE de la Somme.

Nous sommes une institution qui a vocation à préconiser une protection accrue de l'environnement en lien avec l'amélioration du cadre de vie.

Mais *Small is beautiful*, à l'échelle de l'habitat, c'est aussi rappeler que dans une logique de zéro artificialisation des sols, de frugalité des aménagements, de la prise en compte de la valeur des sols, il est nécessaire de **ne plus faire rimer nombre de m² avec qualité de vie !**

La densité lors de la création d'un quartier ou lors d'une opération de renouvellement urbain n'a pas vocation à constituer un dogme immuable, loin de là. Mais, force est de constater que les petits espaces peuvent aussi être des condensés de créativité et qualité de vie.

Création d'espaces intimes et de partage, attention aux apports naturels, qualité de conception en lien avec la mobilisation de professionnels constituent autant de facteurs qui doivent permettre d'enrichir un projet en direction d'une qualité d'usage alliant confort, fonctionnalité, économie... et poésie.

Pour en savoir plus :

 [Joseph Chauffrey jardin urbain, permaculture](#)

Joseph Chauffrey - 2020 - 4min19

 [Extension et réhabilitation d'une maison ouvrière Saint-Louis \(68\)](#)

Loïc Picquet Atelier Architecture - 2012

 [Présentation de 6 logements à Mauves-sur-Loire \(44\)](#)

Tact Architectes - 2013/2016 - 7p.

Changer le regard : le torchis, le matériau d'avenir ?

Alors que la plupart des matériaux de construction sont polluants, à tous les stades de leur production et de leur existence, il faut tendre aujourd'hui à l'**économie des ressources**. Dès lors que l'on envisage un projet de construction ou de réhabilitation, pour une réduction de l'impact environnemental, il devient essentiel de s'interroger sur le choix des matériaux et des modes de construction ainsi que du bâtiment lui-même.

L'utilisation prédominante de matériaux naturels, non issus de l'industrie (la pierre, la terre, le bois, la paille), la réutilisation du bâti, des matériaux, le cycle de vie, les circuits courts, les matériaux sains (argile, bois, paille) sont autant d'éléments recherchés aujourd'hui pour réapprendre à utiliser ce qui est à portée de main. En l'occurrence, en Picardie, c'est le torchis.

Dans le monde entier, les méthodes de [constructions vernaculaires](#) témoignent d'une relation étroite avec l'environnement extérieur et d'une compréhension des ressources naturelles disponibles. La construction en terre, avec différentes techniques telles le torchis, l'adobe, la bauge, le pisé... sont adaptées à la région, au site, au matériau propre dont dispose l'habitant, puisqu'il suffit de l'extraire de son terrain, d'y ajouter de la paille et de l'eau.

Pour exploiter les rayonnements du soleil et chauffer l'intérieur, **il est essentiel que les matériaux de construction présentent une inertie thermique élevée**. La terre permet d'absorber directement la chaleur du rayonnement solaire. Stockée dans la masse, celle-ci est progressivement libérée dans l'espace intérieur à mesure que la température baisse. *A contrario*, par forte chaleur, la plus grande partie est absorbée dans la masse et non à l'intérieur.

Sur un squelette de bois, le torchis constitue le plein qui va façonner, isoler et habiller le bâti. Ces matériaux sont économiques, durables et non contributeurs de CO2. Les matériaux sont [perspirants](#) ; la maison peut respirer.

Cette technique de construction provient de l'habitat traditionnel. Pour autant, elle peut parfaitement s'appliquer à une architecture contemporaine.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Au pays de Caux, un artisan maçon spécialiste du torchis](#)
France 3 Normandie - 2017 - 1min59
- ▶ [Apprendre le torchis](#)
Département de Seine-Maritime - 2011 - 2min36
- ▶ [Atelier torchis organisé à Buigny-Saint-Maclou](#)
Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées - 2018



© Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
2004 - Restauration d'une longère, Pas-de-Calais

Réemploi des bâtiments & matériaux : par ici le progrès !

Notre planète souffre d'un épuisement de ses ressources. Le [Jour du Dépassement](#) correspond à la date à laquelle l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an. Outre la raréfaction, l'extractivisme induit des dégagements de gaz à effet de serre et un étalement géographique de l'activité humaine, facteurs essentiels de l'effondrement du vivant et de l'emballlement climatique. La construction est grande consommatrice de ressources. Exemple marquant : le sable – indispensable au béton – est en voie de disparition et extrait au prix d'irréversibles atteintes à l'écosystème. Il nous faut urgemment être sobres, voire frugaux.

Le 20ème siècle fut le premier de l'histoire où les bâtiments neufs cessèrent d'avoir les bâtiments anciens pour principal gisement de matériaux. La sobriété procédait avant cela du coût élevé de l'énergie. L'enjeu est désormais l'effacement de notre empreinte. Au travers de l'acte de construire, la sobriété devient œuvre de civilisation, vectrice de création infinie : ici s'ancre la nouvelle modernité.

Le réemploi couvre plusieurs pratiques : La réhabilitation (la plus vertueuse), la réutilisation conservant la fonction (porte réutilisée en tant que porte), le réemploi conservant la forme (porte devenant vêture ou cloison) et le recyclage ne conservant que la matière (porte broyée transformée en panneau de particules). Le recyclage est souvent porté au pinacle, or il est énergivore et accélère le décyclage.

Le réemploi se heurte à une législation calibrée par et pour l'industrie de la construction neuve et standardisée. Mais le législateur a compris les limites du système linéaire de notre économie – extraire, fabriquer, consommer, jeter.

[La loi de 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte](#), intègre en amont la prolongation de la durée de vie de tout produit et favorise le réemploi en considérant le déchet comme matière première. Le décret de mars 2019 instaure le droit à déroger à la réglementation : il est désormais possible pour des maîtres d'ouvrage publics et bailleurs sociaux de dépasser certaines contraintes réglementaires, freins au réemploi. Il s'agit d'expérimenter pour définir. Cette expérimentation, aujourd'hui rare, prend la forme de plateformes de réemploi coordonnant les différents acteurs. Leur initiative doit être soutenue et répartie sur les territoires.



©Encore Heureux architectes
2015 - Pavillon circulaire, Paris

Pour en savoir plus :

- ▶ [Nicolas Delon, architecte - Encore Heureux, Paris \(FR\)](#)
Wallonie Design - 2015 - 12min00
- ▶ [Le Pavillon circulaire, Encore Heureux Architectes](#)
MuuuzTV - 2015 - 5min12
- ▶ [Vers le «zéro déchet» dans le bâtiment ? - Objectif «zéro déchet» dans le bâtiment](#)
Territoires pionniers - 2020 - 2h04
- ▶ [Réemploi](#)
Archipel Zéro - Le Havre



Ecologie et progrès techniques/
#Concilier

©Nicolas Hippert/unsplash
2020

Paysages de l'énergie



©CAUE du Nord

2018 - Terril de Sainte-Henriette (Terril 87), Hénin-Beaumont

La neutralité carbone et la réduction de la précarité énergétique en France doivent également être pensées par le paysage. Celui-ci doit tenir un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers **un développement réellement durable**.

La transition énergétique et environnementale de nos territoires impliquera une transformation des paysages tels que nous les connaissons. Ceux-ci sont le résultat des siècles d'exploitation et d'adaptions aux besoins sociétaux au regard des politiques économiques.

Dans les Hauts-de-France, la nature des sols, la richesse des sous-sols, la topographie, l'hydrographie ont permis le développement des industries agro-alimentaires, textiles, manufacturières, minières qui font aujourd'hui partie intégrante de l'**identité paysagère et culturelle de la région**. Le paysage de la chaîne des terrils, l'openfield du plateau Picard, des collines du Laonnois sont des paysages emblématiques de l'exploitation des ressources naturelles du 19ème et début 20ème siècle.

Aujourd'hui, les énergies doivent être diversifiées et renouvelables. L'éolien, le solaire, l'hydraulique... sont encore trop peu appliqués aux domaines de l'industrie, de l'agriculture et dans l'aménagement de nos territoires. La traduction paysagère de l'utilisation de ces énergies doit être anticipée et étudiée dans un souci de durabilité et de qualité.

Les documents d'urbanisme constituent des outils essentiels pour construire ces nouveaux paysages par le biais de démarches concertées avec la population.

Le [collectif Paysage de l'après Pétrole \(PAP\)](#) créé en 2015 est une association de professionnels de l'aménagement qui accompagne les collectivités dans le processus de construction des paysages émergents de l'utilisation des « nouvelles » énergies.

Pour en savoir plus :

-  [Les paysages du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais](#)
Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais - 2017 - 10min13
-  [La transition énergétique pour la croissance verte](#)
Gouvernement français - 2017
-  [Entretien avec Régis Ambroise, ancien ingénieur agronome et urbaniste](#)
Rémi Janin - 2013
-  [Paysages et transitions, réponses à travers l'Europe](#)
Ministère de la transition écologique et solidaire - 2018 - 19p.

L'agroforesterie : un autre visage du paysage agricole des Hauts-de-France ?



© Association Française d'Agroforesterie
2017 - Bocage Boulonnais

L'agroforesterie est une pratique ancestrale qui consiste à reconsidérer la parcelle agricole de manière écosystémique. L'arbre (essence forestière ou fruitière) y est associé aux productions agricoles. Les effets positifs de ce dispositif sur l'environnement (retour de la biodiversité, limitation de l'érosion, préservation et amélioration du sol) et la production (rendements à la parcelle) sur le long terme ont été prouvés.

Le paysage auquel l'agroforesterie renvoie est un paysage boisé constitué de haies, de fossés, de bandes arbustives en sous-bois, de parcellaire découpé aux limites denses ou épaisses.

Evidemment, la nature y trouve sa place. Ce paysage semble bien loin de l'[openfield](#) apparu au début du 20ème siècle après la seconde Guerre Mondiale et qui est devenu, depuis lors, emblématique de la région Hauts-de-France.

Le paysage d'agriculture dans la Somme se distingue par la rareté et la « préciosité » de ses bois et forêts. L'usage dévastateur des pesticides, des productions qui peinent à s'écouler, le réchauffement climatique, la perte de biodiversité sont autant de raisons qui justifient la nécessité de revoir notre système de production vers plus de sobriété.

Et revisiter nos « modèles paysagers » pour nous intéresser à la pratique de l'agroforesterie... quitte à modifier les paysages qui nous ont vu grandir.

Sur l'ensemble des Hauts-de-France, on ne compte aujourd'hui que 500 hectares de terres concernées (170 000 hectares à l'échelle de la France) par la pratique de l'agroforesterie.

Le CAUE vous invite à vous intéresser à quelques expériences dans notre région qui remettent le vivant et l'arbre au cœur de notre système de production.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Un agriculteur engagé en agro-écologie, Marc Lefebvre à Guînes \(62\)](#)
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale - 2017 - 8min56
- ▶ [Climatour #16 : Arbres en agriculture : solutions pour le climat - Santerre](#)
Centre Ressource du Développement Durable - 2020 - 7min51
- ▶ [Le peuplier agroforestier](#)
Agroforesterie Association Française - 2017 - 10min47
- 🌐 [Site expérimental de recherche et de démonstration en agroforesterie, Ramecourt \(62\)](#)
Agroforesterie Hauts-de-France



Dessine-moi un canal...

Et si la création d'un ouvrage d'art majeur, comme le [Canal Seine-Nord-Europe](#) et la reconversion de l'ancien canal étaient l'occasion d'imaginer un nouveau paysage au bénéfice des territoires traversés ?

Une infrastructure de transport, comme une autoroute, une voie de TGV ou un canal est un ouvrage qui, lors de sa création, fabrique un nouveau paysage. On peut le subir comme un obstacle infranchissable et regarder passer les trains, les camions et les péniches ou on peut le dessiner comme la matrice d'un nouveau paysage d'échanges...

Comme un « boulevard » rural, l'axe d'une organisation territoriale qui interagit avec les multiples activités humaines et naturelles qui le bordent. Une ossature qui agrège des expériences inédites voire expérimentales en matière d'agriculture, de production d'énergie de biodiversité.

C'est ainsi que deux jeunes architectes, Adèle Diaz et Marie-Frédérique Le Penven, imaginent la reconversion du Canal du nord. Elles ont reçu le prix Beffroi d'or en 2016 pour ce projet d'études. Comme un « parc rural » long de plusieurs kilomètres, un espace public de loisirs de nature au cœur de la campagne.

C'est le pari réussi de l'architecte Georges Descombes, sollicité pour imaginer la reconversion d'une rivière située en Suisse, canalisée dans les années 60.

Deux créations artificielles : le canal désaffecté et le nouveau lit de la rivière de l'Aire forment aujourd'hui un extraordinaire équipement qui crée une nouvelle centralité en reliant entre eux, tous les villages qui le bordent.

En outre, en reconstituant des dispositifs paysagers (fossés, haies, bosquets, marais...), ils génèrent de nouveaux réseaux de biodiversité et régulent les crues et les risques d'inondation. La réalisation a reçue le [Grand prix du Paysage du Conseil de l'Europe](#) en 2016.



©Superpositions
2012 - Chantier de l'Aire, Genève

Pour en savoir plus :

- ▶ [Archi Conversation #22 «J'irai marcher dans le Canal du Nord» par Diaz & Le Penven](#)
CAUE du Nord - 2017 - 4min42
- ▶ [Renaturation de l'Aire \(Genève\)](#)
Conseil de l'Europe - 2019 - 3min53
- ▶ [Dessine-moi une rivière](#)
Michel Fabre - 2017 - 2min26
- ▶ [Renaturation de l'Aire \(Genève\), superpositions](#)
Georges Descombes



© Alex Ware /unsplash
2021



Le billet du CAUE de la Somme
n°17

#ImaginonsDemain

Projet nourricier : « de la parcelle au paysage »

La Somme est un département **couvert à 63 % de terres agricoles**. Cette « terre nourricière » océan de cultures est un héritage d'après-guerre. Les territoires sont confrontés à la nécessité de territorialiser et décloisonner les politiques agricoles pour répondre aux exigences sanitaires, environnementales et climatiques.

Réduire les émissions carbone, diminuer les intrants polluants, préserver des ressources naturelles des paysages nourriciers sont autant d'objectifs pour lesquels les collectivités doivent mettre en place des plans de gestion et programmes d'actions adaptés à leurs contraintes territoriales.

Le développement de circuits-courts, la diversification des pratiques et des cultures sur les parcelles agricoles doivent permettre une diminution des transports, une autonomie alimentaire et un accès à une alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement.

Parallèlement à cela, de nouvelles pratiques doivent être encouragées et envisagées. Elles permettent aux habitants de se réapproprier leur territoire grâce à l'agro-écologie et la permaculture. Ces systèmes de production se basent sur une utilisation optimale des ressources et de mécanismes naturels. Ils s'appliquent à plusieurs niveaux d'organisation : la parcelle agricole, le territoire, ses usages et ses usagers. La diversification des cultures, la simplification du travail du sol, l'agroforesterie, l'éco-pâturage sont autant de pratiques vertueuses pour les terres agricoles.

La **transition agro-écologique doit s'appuyer sur les collectifs d'agriculteurs**, la mise en commun de projets et le retour d'expérience pionnières. Celles-ci sont à mener sur des parcelles avant de les appliquer au grand paysage.

Deux exemples à suivre : la [ferme d'élevage de Vernand](#) en Auvergne-Rhône-Alpes. Projet résultant d'une démarche paysagère, allié au projet agricole, il est conçu par Pierre et Rémi Janin respectivement architecte et paysagiste-agriculteur. Il illustre la conciliation entre mise en valeur du paysage, optimisation des productions agricoles et préservation des ressources naturelles. En plus de l'activité agricole, la ferme est un lieu de vente, laboratoire de recherche, support pédagogique et lieu de création artistique ouvert au public.

La [micro-ferme en permaculture du Bec Hellouin](#) en Normandie fut initialement pensée comme une composition paysagère par son propriétaire, « dessinée comme un tableau », dans un objectif d'autosuffisance alimentaire.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Les micro-fermes](#)
L'École de Permaculture du Bec Hellouin - 2015 - 31min49
- ▶ [Les principes de la permaculture \(ou agriculture permanente\)](#)
Les artisans du végétal - 2017 - 7min50



Concilier paysage et zones d'activités économiques



© Communauté de communes Terre de Picardie
2018 - Le Pôle Haute-Picardie, Estrées-Deniécourt

Les zones d'activités économiques (ZAE) sont définies comme des sites dédiés à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné. Cet urbanisme de « zonage » démarré dans les années 60 sur le territoire français consiste à distinguer géographiquement les fonctions urbaines : habitat, loisir, activité...

Les zones d'activités, dont les usages étaient liés à la production industrielle et économique et qui étaient considérées comme incompatibles avec les zones résidentielles, de loisirs ou de nature ont souvent été totalement déconnectées de leur contexte urbain, paysager, et environnemental. Repoussées en lisière des zones urbaines, elles ont évolué au seul rythme des baux attribués aux entreprises qui les ont occupées au fil des décennies.

Il en résulte une baisse de leur attractivité auprès des entreprises susceptibles de louer les terrains et une image souvent négative, véhiculée auprès du grand public tant leur impact dans le paysage est important.

Pour conserver leur attractivité, il est nécessaire de **prendre en compte les rôles et fonctions respectives que jouent les collectivités** (communes, intercommunalités, établissements publics fonciers...), sociétés d'économie mixte et opérateurs privés (aménageurs privés, propriétaires fonciers et investisseurs en immobilier d'entreprises).

Le traitement et la gestion des déchets, le traitement et la gestion des eaux et surfaces, l'accessibilité des transporteurs, l'implantation et l'entretien des espaces verts, la gestion de la signalétique sont autant de questions que se partagent acteurs et gestionnaires de ces ZAE.

La mise en valeur de ces zones nécessite la mise en place d'objectifs de qualité : intégration de la zone à la trame urbaine, accessibilité, intégration au paysage, diversification des services, prise en compte environnementale dans la conception, la réalisation et l'aménagement du site (aires de covoiturage, liaisons douces, aires de détente). Autant d'évolutions qui profiteront aux entreprises et aux visiteurs tout en améliorant l'attractivité du lieu et leur qualité paysagère.

Pour en savoir plus :

-  [Zone d'Activités, le second souffle](#)
Agence Régionale Energie Climat d'Ile-de-France - 2014 - 16min37
-  [Observer et connaître les Zones d'Activités Economiques \(ZAE\)](#)
CEREMA - 2017 - 84p. [payant]



©Gonz DDL/unsplash
2019



Transition écologique : bouversements esthétiques ?

« Transition » est-il le mot adéquat ? La notion de passage d'un état obsolète à un état adapté correspond bien à l'enjeu, mais d'aucuns considèrent le terme faible lorsqu'il s'agit de répondre en quelques années à des phénomènes s'accéléralent et s'amplifiant vers des horizons de plus en plus incertains. Au-delà des adaptations techniques à l'emballement climatique et à l'effondrement du vivant, c'est l'humain dans toute son acception qui est au centre des politiques de **transition écologique** : quelle société pour demain ? Quelle culture ? Relever efficacement le défi impose de rendre expressément acceptables et désirables les solutions et bouleversements pratiques, visibles et donc esthétiques.

Accepter que les paysages de la Somme se ponctuent d'éoliennes monumentales, c'est admettre de devoir s'éloigner de l'idée d'un paysage originel fantasmé pour contribuer à la préservation du vivant. C'est migrer de la sacralisation de la nature vers une valorisation de cette même nature au travers du don qu'elle nous fait : le vent. C'est glisser vers une nouvelle esthétique, consciente et respectueuse des réalités physiques de notre planète.

Ainsi des pratiques, techniques et valeurs encore massivement perçues comme négatives tendent aujourd'hui à se renverser pour devenir des perspectives d'avenir. L'exigence de **sobriété voire de frugalité** en est un exemple.

A l'instar des projets de relocalisation de l'économie, la localisation et la contextualisation de la captation des ressources, des productions et des savoir-faire liés à l'aménagement entraînent à leur tour des renversements esthétiques : éviter le béton par l'usage de matériaux locaux (terre, bois, paille, pierre...), privilégier la réhabilitation aux démolitions/reconstructions, ou à défaut, valoriser le réemploi des matériaux.

Enfin, l'incertitude quant à l'avenir induit des façons réflexives de produire l'aménagement. La planification lourde laisse place aux expérimentations réversibles à des fins d'adaptation aux évolutions soudaines. C'est le cas de l'[urbanisme tactique](#) souvent vu à l'œuvre lors du déconfinement, sollicitant une participation citoyenne facteur indispensable de l'acceptation de changements imprévisibles auxquels nous devons tous nous rendre disponibles.

Pour en savoir plus :

- ▶ [10ème Printemps de l'Architecture en Finistère, Conférence de Philippe MADEC](#)
Association Penn Ar Web - 2019 - 1h13
- ▶ [Reconstituer le regard 16 : Philippe Bihouix](#)
Villa Médicis- 2019 - 51min38
- 🌐 [Manifeste pour une frugalité heureuse & créative](#)
Site officiel du mouvement
- 🌐 [Urbanisme, paysages et territoires en récit](#)
Monono

Apprivoiser les risques d'inondations : construire sur pilotis ? Oui, mais...

Le territoire de la Somme bénéficie d'une forte présence de l'eau, tant par ses côtes que par ses différents cours d'eau et ses marais.

Depuis toujours, l'habitat s'est fréquemment établi à proximité des cours d'eau. Pour conforter la centralité d'un bourg ou d'une commune, peut-il être envisagé de construire à proximité de zones qui deviendront potentiellement et inexorablement inondables ?

Les tempêtes, les risques climatiques ont toujours existé, mais les événements s'avèrent aujourd'hui de plus en plus fréquents et violents. Le trait de côte recule inexorablement et accroît les risques de submersion marine. Les cours d'eau ont capacité à déborder lors de fortes pluies. Avec l'**artificialisation des sols**, l'absence de haies, l'eau ruisselle.

L'imperméabilisation des terres accélère les phénomènes d'inondation, d'érosion et de submersion. La terre argileuse fortement présente dans la géologie tend à se saturer dès lors que la pluviométrie est excessive. Les risques sont analysés, surveillés et font l'objet de documents cadres, tels les PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation).

Au-delà des évolutions possibles, l'une des préoccupations majeures est de s'adapter à l'ensemble des phénomènes dont nous serons tributaires. Pour composer avec les contraintes et **densifier pour ne pas étaler**, utiliser l'espace ouvert sous un édifice, **s'adapter à la présence de l'eau**, construire sur pilotis peut être une alternative.

Elle permet également d'utiliser l'espace au sol différemment. Le rez-de-chaussée est transformé en un espace dégagé. C'est également une façon de s'approprier un terrain en pente. De nombreux exemples, sous différentes formes, existent.

En 1927, Le Corbusier et Pierre Jeanneret publiaient « Les cinq points d'une nouvelle architecture », l'un étant les pilotis. L'architecte a appliqué ses principes d'architecture pour y construire des immeubles sur pilotis, véritables villages verticaux : les Cités radieuses à Rezé, [Marseille](#), Briey et Firminy, mais également la [Villa Savoye](#) à Poissy.

Pour en savoir plus :

📺 [Saint-Pierre: habiter sur pilotis \(37\)](#)
TV Tours-Val de Loire - 2016 - 2min13

🌐 [Cinq points de l'architecture moderne](#)
Wikipédia

🌐 [Exemples de constructions sur pilotis](#)
L'Observatoire CAUE

🌐 [Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents](#)
Préfecture de la Somme



©CAUE de la Somme/En Act Architecture
2016 - Base de sport de nature, Saint-Valery-sur-Somme



©L'Île aux Fruits
2020 - L'Île aux fruits, Amiens



Le billet du CAUE de la Somme
n°21

#ImaginonsDemain

Tiers-lieux urbains & ruraux : innovation, socialisation !

Le terme « tiers-lieu » couvre un champ sémantique large. Leur diversité se retrouve sous la notion de [lieu hybride](#), visant la socialisation et l'innovation. Il n'est pas défini par une typologie de lieu : il peut aussi bien s'inscrire dans du bâti (neuf ou ancien, friche industrielle ou agricole, ancien commerce ou logement) que sur un espace naturel (projets autour du maraîchage, de l'alimentation, des jardins partagés), voire une zone plus large (éco-village, quartier).

Les [tiers-lieux](#) sont **apparus dans un contexte urbain** de l'appropriation de sites à l'abandon, manufacturiers (New York) ou militaires ([Christiania](#) à Copenhague) par des communautés d'habitants, pour des motifs économiques conjugués aux désirs d'inventer de nouvelles pratiques sociales (arts, habitat, éducation). Prenant d'abord la forme en France de friches culturelles, le terme s'y est élargi ces vingt dernières années à **l'ensemble des lieux hybrides préfigurant des pratiques collaboratives innovantes**, suivant des motifs marchands et/ou sociétaux.

Mais **la campagne n'est pas en reste**. Le développement des tiers-lieux est un levier de revitalisation en milieu rural et en périphérie des métropoles. Associé aux usages numériques, il apporte des réponses à deux enjeux essentiels : la remédiation de la relégation de ces territoires et l'urgence de leur résilience écologique.

Les deux se combinent naturellement dans les projets de relocalisation de l'économie, de circuits courts et de réduction des kilomètres parcourus. Par exemple, un lieu intégrant les aspects *coworking* et/ou *fablab* permet aux salariés ou collaborateurs d'éviter les déplacements pendulaires et de maintenir des actifs sur le territoire ; aux nombreuses entreprises unipersonnelles de s'épanouir dans un cadre collectif ; aux actifs de pouvoir séparer leurs cadres privé et professionnel et aux associations et petites structures de se développer au moindre risque matériel (mutualisation des locaux, services, ressources et équipements).

Sous condition de placer sciemment l'enjeu de cohésion sociale au centre de son projet, **le tiers-lieu constitue un outil important de la redynamisation des villages et centralités rurales**.

Aux bouleversements inédits et aux incertitudes, les tiers-lieux répondent par l'expérimentation utile à la résilience.

Pour en savoir plus :

- ▶ [L'île aux fruits à Amiens, un marché bio et bien plus que cela...](#)
France 3 Hauts-de-France - 2020 - 2min38
- ▶ [Présentation de La Machinerie](#)
La Machinerie - 2016 - 2min39
- ▶ [Présentation de l'association « Les jardins Bioquesnois »](#)
Les jardins Bioquesnois - 2014 - 1min10
- ▶ [Développer un tiers-lieu en milieu rural](#)
Réseau Rural Français



Des espaces de convivialité à portée de tous

Etre loin de « tout » ; un atout pour faire ensemble !

« La culture tient un rôle précieux et salvateur pour le vivre ensemble et l'économie des territoires ». C'est le constat de l'[Association des maires ruraux de France](#) en ouvrant, en 2019, sa journée d'échanges sur la politique culturelle comme levier de développement des territoires ruraux.

La culture ainsi que le sport favorisent le lien social et sont des outils d'apaisement et d'ouverture à l'autre. C'est pourquoi il est indispensable de maintenir ces équipements de proximité à disposition des habitants, des associations et des professionnels en milieu rural et qu'ils soient en réseau avec les équipements des villes. Pour les accueillir, des bâtiments désaffectés ou peu exploités sont nombreux et souvent bien situés au centre des villages. C'est pourquoi à Pouancé (49), 8000 habitants, la [revitalisation du bourg est affaire de culture et d'économie de proximité](#). En Meurthe-et-Moselle, les équipements de convivialité sont les premiers leviers de la revitalisation.

Pousser la porte d'un « troisième lieu » du vivre ensemble

Entre l'habitation ou le travail et l'école, le concept de troisième lieu s'attache à un nouvel espace de rencontres dans la commune, privé ou public, gratuit ou bon marché mais accessible, accueillant et offrant des services collectifs à la population. Parallèlement aux réseaux associatifs tels que les [Cafés culturels](#) qui rendent la culture accessible au plus grand nombre ou [Bistrots de pays](#) qui assurent des services publics, certaines petites communes combinent l'hospitalité, le confort et l'attractivité du « café » avec différents services sociaux, culturels et sportifs.

Ainsi, en est-il de la nouvelle génération des médiathèques/tiers-lieu comme la [Médiathèque-Estaminet](#) de Grenay (62) ou autres équipements polymorphes comme à Marmagne (71), 1270 habitants, où la salle du Chambon n'est pas que le siège du Club de Foot, mais un équipement polyvalent pour toutes manifestations villageoises et privées. A Lantenne-Vertière (25), 536 habitants, le presbytère est un pôle où convergent les habitants de tous âges vers les services de bibliothèque, assistantes maternelles, salle associative et mairie.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Dessine-moi un bourg](#)
CAUE de Meurthe-et-Moselle - 2020 - 2min43
- ▶ [Construction de la salle du Chambon, Marmagne \(71\)](#)
CAUE du Jura - 2018 - 2min
- ▶ [Restructuration de l'ancien presbytère, Lantenne-Vertière \(25\)](#)
CAUE du Jura - 2018 - 2min
- ▶ [La mue des bibliothèques](#)
France Culture - 2017



©Kefir/AMD Architectes-Ingénieurs
2016 - Salle du Chambon, Marmagne (71)



Le billet du CAUE de la Somme
n°23

#ImaginonsDemain

Smart City / Smart Rurality : territoires intelligents?

Depuis près de 15 ans, le terme *Smart City* (Ville Intelligente) emporte tout un champ de la réflexion quant à l'aménagement des villes et territoires, jusqu'à se décliner en *Smart Village* et *Smart Rurality* pour signifier une problématique non limitée à l'urbain.

La forme d'intelligence entendue ici est celle du territoire connecté, utilisant les technologies numériques afin d'optimiser les services territoriaux (stationnement, déchets, consommations, transports...) et de se connecter aux citoyens à des fins essentiellement administratives. Or, si la capacité de connexion et de calcul de données peut en effet se mettre au service des territoires, celle-ci ne peut satisfaire à elle seule et sous cette forme la notion d'intelligence.

A son apparition, le terme dépassait ce strict caractère utilitaire pour viser une contribution numérique aux enjeux majeurs de l'Humanité. Le terme *Smart City*, énoncé dès 2005 par l'ancien président des Etats-Unis Bill Clinton qui rappelait que, si les villes étaient déjà à considérer comme intelligentes, elles devront désormais avoir recours à toute la puissance de traitement des données pour demeurer durables. Il évoquait bien entendu la crise écologique : **l'emballement climatique conjugué à l'effondrement du vivant**.

Face à l'impasse de la fascination technophile, de nombreux exemples actuels ré-envisagent l'outil numérique à sa juste mesure, prioritairement au service de l'humain : construire collectivement et créer. Ils modèrent alors l'usage de technologies que l'on sait énergivores et aux impacts incertains.

Barcelone, pionnière des villes connectées, qui décidait à partir de 2015 de ne plus avoir un usage des données strictement descendant (collecte de statistiques traduites en actions), pour désormais y combiner une **approche ascendante au service de la démocratie locale** (l'individu délibérant devenant la donnée déterminante).

Plus proche de chez nous, l'université de Namur en Belgique propose un [cursus Smart Rurality](#) articulant l'intelligence d'un territoire autour de cinq enjeux majeurs.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Smart Villages : Revitalisation des services ruraux](#)
EURural - 2018 - 3min04
- ▶ [Master interuniversitaire en Smart rurality](#)
Service audiovisuel de l'UNamur - 2018 - 1min44
- 🌐 [Ville intelligente 3.0 : Barcelone à la pointe de la nouvelle génération](#)
Urban Hub



©Florain Lidin/unsplash
2019 - Mulhouse, France

Rénovation énergétique et qualité de l'air



© Arnaud Rinuccini/MAP Architectes
2020 - Foyer de vie et logements sociaux BBC, Amiens

Dès aujourd'hui et pour demain, l'objectif est de réduire les consommations d'énergies fossiles des bâtiments et les gaz à effet de serre. L'un des moyens est de développer les énergies renouvelables. Un autre, de s'engager rapidement dans la rénovation énergétique. Avant de produire de l'énergie, il faut réduire sa consommation.

Pour consommer moins d'énergie, il faut isoler, mais pas de n'importe quelle façon. Chaque bâti a ses spécificités, notamment en fonction des matériaux qui le constituent, de son époque de construction, de la région et du climat où il est implanté.

Pour autant, la qualité de l'air, la ventilation, les matériaux sains sont autant d'éléments à intégrer pour un [habitat bioclimatique](#). Le soleil peut être la seule source d'énergie à laquelle on recourt pour un confort de vie intérieure.

Sous la forme d'un consortium, 14 écoles des Hauts-de-France (architecture, design, ingénierie, sciences économiques et sociales, etc.) piloté par l'[Ecole d'architecture et de paysage](#) (ENSAP) de Lille et par [Les Compagnons du devoir](#), se sont alliées pour ce défi de taille : réaliser un prototype qui questionne et transforme le modèle de la maison ouvrière « 1930 » dans les Hauts-de-France.

Dans le cadre du développement durable, différentes possibilités sont envisageables pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, enjeu national. Un [Plan Bâtiment](#) a été annoncé en juillet 2017 et se structure autour de 12 actions réparties en 4 axes.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre choix que d'encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages, accompagner et informer. Les territoires se trouvent au cœur de ces problématiques.

Pour demain, il est possible de créer une dynamique de filières, de produire et valoriser les matériaux biosourcés en circuits courts, d'accélérer la montée en compétence des artisans avec le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ou encore, avec le renforcement de l'emploi local qualifié.

Pour en savoir plus :

- ▶ [INHABIT2030 - French Team for The Solar Decathlon Europe 2019](#)
Habiter 2030 - 2018 - 5min02
- ▶ [Construire le futur, les bâtiments intelligents](#)
Arte - 2014 - 14min31
- ▶ [Plan rénovation énergétique des bâtiments](#)
Ministère de la transition écologique et solidaire - 2017 - 56p.



Architecture et imprimante 3D



©Richez Associés
2019 - Le pôle éco-numérique, Saint-Omer

Les technologies numériques sont omniprésentes dans nos vies, d'autant plus en période de confinement. Pour autant celles-ci constituent-elles un frein ou une opportunité pour améliorer notre cadre de vie ? La question mérite d'être posée.

En effet, le [Centre Ressource du Développement Durable](#) nous alerte en février 2019 : « Si internet était un pays, il serait le 6ème consommateur d'énergie et le 7ème émetteur de CO2 de la planète ! ».

Si la lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu fondamental pour notre avenir, c'est avéré, il apparaît nécessaire d'expertiser les modalités d'utilisation et de diffusion de ces nouvelles technologies et d'en évaluer les bénéfices.

En architecture, maquette numérique ([BIM : Building Information Modeling](#)), maquette physique conventionnelle et, maintenant, la construction elle-même du bâtiment font appel à ces technologies ; notamment les imprimantes 3D.

Cette troisième révolution industrielle comme la présente Jeremy Rifkin ne doit pas pour autant occulter la nécessaire qualité de la conception. Depuis 2006, Rifkin propose cette révolution comme vision stratégique aux entreprises, aux États et à l'Union européenne. Elle permettrait de respecter, puis dépasser, les engagements mondiaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Elle permettrait aussi, selon lui, une gestion plus durable des ressources et une survie de l'économie sous une forme différente, après une phase de transition. Elle éviterait à court terme la prolongation des crises pétrolières et l'aggravation ou le retour de la crise de 2008.

La technologie doit avant tout constituer un outil au service de la qualité du projet : son expression architecturale, sa qualité d'usage, sa performance technique et écologique, et bien sûr son évolution dans le temps.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Des maisons en 24 heures imprimées en 3D](#)
France 2 - 2019 - 3min48
- ▶ [« La Station » inaugurée à Saint-Omer \(62\)](#)
BFM Grand Lille - 2019 - 1h18
- ▶ [Valenciennes : une maison imprimée en 3D](#)
France 3 Hauts-de-France - 2019 - 1min38

La construction en paille, un matériau d'avenir ?

La [maison Feuillette à Montargis](#), est la plus ancienne maison en paille connue de France. Construite en 1921 par l'ingénieur Émile Feuillette, elle a été conçue comme un prototype pour la reconstruction de maisons économiques après la Première Guerre mondiale.

En France, ce mode de construction séduit de plus en plus. Outre les maisons fréquemment édifiées en auto-construction, des architectes conçoivent des bâtiments publics, agricoles ou industriels, ainsi que des logements, puisqu'il est également possible de construire sur plusieurs niveaux.

La construction paille a pu se développer grâce aux règles professionnelles dont elle dispose depuis 2011, approuvées par l'[Agence Qualité Construction](#). Cela lui permet d'être assurable dans des conditions normales (garantie décennale notamment).

La paille est un matériau biosourcé* dont l'impact sur l'environnement est très faible, durant l'ensemble de son cycle de vie. Les performances de la botte de paille sont multiples : très bon pouvoir isolant, **matériau sain, durable et excellente tenue au feu**. Elle stocke du CO2 et sa production ne demande que très peu d'[énergie grise](#).

Parfaitement adaptée à notre territoire, la mise en œuvre locale d'une ressource peu transformée permet de conjuguer démarche environnementale et économie de proximité. À ce titre la construction en paille permet d'améliorer la résilience et l'indépendance des territoires vis-à-vis de chocs économiques extérieurs.

Accessible à tous, **elle valorise l'agriculture sans concurrencer les usages alimentaires des terres** et permet le développement de circuits courts.

**Matériau ou bâtiment « biosourcé » : issu ou extrait de la nature (directement ou transformé) ou issu du réemploi de matériaux.*

Pour en savoir plus :

- ▶ [La construction bois/paille prend de la hauteur](#)
Actu Environnement - 2014 - 3min47
- ▶ [Les maisons en paille se développent dans les Hauts-de-France](#)
France 3 Hauts-de-France - 2019 - 2min25



©Guillaume Crochet/ Gasnier Gossart
2014 - Garopôle, Abbeville



Habitant et cadre de vie/
#Associer

©CAUE de la Somme
2020 - Belvédère d'Eclusier-Vaux

Paysage : observer et comprendre pour protéger

Le domaine d'exploration et d'intervention des « paysagistes » s'est élargi à mesure que la définition même du paysage s'est étoffée.

De la simple portion de territoire s'offrant à notre regard illustré par les plus grands artistes peintres à la « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » telle que définie par la [Convention européenne du paysage en 2000](#), des siècles d'exploration du paysage se sont écoulés.

L'objet de contemplation est devenu un « bien collectif » qui depuis le 8 janvier 1993, avec la [Loi Paysage](#) sur la protection et la mise en valeur des paysages. Le paysage est devenu une discipline incontournable dans les projets de territoire que l'ensemble des collectivités doit aujourd'hui prendre à bras le corps. La prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement territoriaux permet de répondre à des besoins sociétaux politiques et environnementaux.

Qu'il soit « d'exception » ou du « quotidien », le paysage doit être connu, reconnu, valorisé, protégé mais avant toute chose, il doit être regardé et ressenti. Il est notre « cadre de vie », nos images référentes, nos souvenirs. Notre regard est à la base de notre compréhension et notre capacité à agir et transformer le paysage.

La diffusion et la sensibilisation des populations et leur regard sur le paysage est fondamentale pour la construction de projets territoriaux.

Pour le 20ème anniversaire de la Convention européenne du paysage, le CAUE vous invite à découvrir le travail d'artistes professionnels et amateurs qui explorent la question du paysage et participent à la sensibilisation du grand public.

Le [Festival international de jardins Hortillonnages Amiens](#) propose quant à lui une immersion sensitive au cœur des hortillonnages.

Le collectif des [Urban Sketchers](#) invite les amateurs de dessin à s'exprimer au cœur de l'espace public pour que chacun se prête à ce que l'artiste Jérémie Lenoir nomme de manière poétique « un exercice de sincérité ».

Pour en savoir plus :

- ▶ [Balade jardinière poétique : art, paysage et Hortillonnages à Amiens](#)
NewsjardinTV - 2020 - 4min24
- ▶ [Transfigurer le paysage, Jérémie Lenoir](#)
TEDx Talks - 2016 - 16min27
- ▶ [Initiation à la lecture du paysage du quotidien](#)
CAUE de la Somme - 2020 - 18p.



©CAUE de la Somme
2020 - Hortillonnages, Amiens

De jeunes professionnels réinventent la ville avec European !

La ville d'Amiens possède un patrimoine lié à sa mémoire industrielle. Elle s'attache à préserver et valoriser ces lieux emblématiques d'une époque et d'une société. Reconstruire la ville sur la ville contre l'étalement urbain, réinvestir des sites oubliés demeurent des enjeux importants pour recréer des territoires du possible.

Tel est l'exemple de la ZAC Montières qui s'étend sur 250 hectares dont 30 de friches, à l'Ouest de la ville. Devront y **dialoguer patrimoine et architecture contemporaine**, dans un site où la nature est très présente, notamment l'eau et les jardins maraîchers.

Le site Cosserat, ancienne filature de velours, le bois, l'île Sainte Aragone seront intégrés dans la reconversion d'un nouveau quartier, avec de forts enjeux de désenclavement et de qualité environnementale, afin de relier cet espace à la ville, de le reconnecter au centre.

Un projet urbain n'est pas un plan, mais une histoire urbaine à inventer, à faire naître et à accompagner dans la durée.

Pour faire avancer les modes de fabrique de la ville, le recours au [concours d'architectes et d'urbanistes European](#) permet de faire émerger des idées de projets alternatifs et constitue un réseau de réflexion en matière d'expérimentations territoriales et urbaines.

En portant un regard différent sur d'autres manières de vivre, le concours international European œuvre à la construction d'une culture partagée de la fabrique de projet architectural, urbain, territorial et paysager.

Le collectif CARLOS, lauréat du concours *European14* sur « la ville productive » pour Amiens-Montières, cherche à composer avec l'existant et les dynamiques en présence. CARLOS a développé le projet « cultiver la ville », pour repenser la ville productive en partant des sols et des ressources de son territoire.



©CAUE de la Somme
2019 - Usine Cosserat, Amiens

Pour en savoir plus :

-  [Amiens - Mon-tièr\(e\)s-lieu : tisser la ville des possibles](#)
European France
-  [Cultiver la ville - Habiter la zone d'activité](#)
Revue Sur Mesure - Collectif Carlos - 2019
-  [Trait d'Union « Patrimoine et Modernité ou comment créer une nouvelle identité »](#)
CAUE de la Somme - 2020 - 5p.

Valorisation paysagère à « moindre coût »

Les élus des communes rurales sont soucieux d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable et désireux d'améliorer l'attractivité de leur territoire. Ils sont souvent démunis face aux grands projets territoriaux et ont parfois trop peu conscience des potentialités paysagères qui les entourent. Leurs moyens matériels et humains sont la plupart du temps limités et les pratiques d'entretien des espaces publics représentent une charge financière, source de préoccupations. **La préservation des éléments paysagers dont regorgent les petites communes rurales est pourtant une nécessité.**

Le patrimoine arboré et arbustif, les espaces enherbés, les chemins de tour de ville, places-trottoirs, zones de stationnement, zones humides, rivières sont autant d'espaces qui méritent l'attention des communes. Ces lieux structurants nécessitent toute précaution tant leur potentialités environnementales, écologiques et fonctionnelles sont grandes. Il est néanmoins nécessaire d'**adapter les techniques d'entretien aux problématiques environnementales actuelles** : disparition de la biodiversité, réchauffement climatique, diminution et dégradation des ressources naturelles.

Des communes mettent en place des plans de gestion qui respectent l'identité communale pour créer de nouveaux espaces, appliquent des techniques de [gestion différenciée](#); elles sont susceptibles d'être reconnues au titre du label de qualité de vie des « Villes et villages fleuris ».

Plébiscité et animé par de nombreuses structures telles que les [CPIE](#), les [CAUE](#), le [Conservatoire Botanique national de Bailleul](#) et les associations environnementales dans les Hauts-de-France, ce label offre une méthode pour agir en faveur du paysage et entretenir les communes à moindre frais. Que la labellisation soit un objectif ou non, les conseils délivrés par l'ensemble des animateurs sont adaptés aux spécificités des communes.

Le [Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France](#), soutenu par les professionnels de l'environnement, met à la disposition des témoignages de bonnes pratiques de techniciens et d'élus confrontés au besoin d'aménager leur commune tout en respectant leurs contraintes financières et techniques.

Pour en savoir plus :

- ▶ [La gestion différenciée des espaces publics](#)
Fleurir les Hauts-de-France - 2020 - 9min03
- ▶ [Le paillage - pratique indispensable pour une gestion environnementale](#)
Fleurir les Hauts-de-France - 2020 - 5min16
- ▶ [La taille raisonnée des arbustes - gestion respectueuse](#)
Fleurir les Hauts-de-France - 2020 - 7min14
- 🌐 [La démarche de labellisation](#)
Fleurir les Hauts-de-France



©L'odyssée Belle/unsplash
2020 - Rue des Moulins, Saint-Valery-sur-Somme

Le « courtil picard », un écosystème villageois à réinvestir !



©Anna Earl/unsplash
2019

Un patrimoine écologique à redécouvrir

Le bon sens paysan a guidé l'organisation de nos villages : autour d'un centre bâti de fermes, la communauté entretenait une couronne de pâtures, de jardins et de haies nommé dans la Somme : « courtil ».

Le courtil a plusieurs fonctions : protection aux vents froids de l'hiver et îlot de fraîcheur l'été. On y trouve de nombreuses mares-abreuvoirs qui régulent l'écoulement des eaux pluviales entre les plaines et les fermes et récoltent une eau précieuse pour l'homme et les animaux. Un chemin communal nommé « tour de haie » ou « tour de ville » dessert l'ensemble formant une lisière arborée. C'est un exemple simple et à la portée de toutes les communes de ce que l'on nomme « écosystème » aujourd'hui.

Un espace villageois à réinventer

Le courtil recèle des valeurs de **solidarité, biodiversité, protection contre les pollutions et les variations climatiques**... Pour les préserver et les moderniser, nous pouvons tous agir : une agriculture qui maintient des activités adaptées entre village et plein champ : maraîchage, permaculture, élevage, agroforesterie...

La commune peut agir par son [Plan local d'urbanisme](#) qui permet de préserver les structures (haies, chemins, pâtures) comme d'en reconstituer de nouvelles. Il peut aussi créer de nouveaux équipements de plein air : loisirs, promenades, sports, jardin... qui peuvent régénérer la fonction communautaire de ces espaces. Les particuliers peuvent y contribuer en abandonnant leur pelouse « de ville » pour cultiver le charme et les bienfaits d'un jardin de campagne.

Ainsi, Dominique Bouillet agriculteur à Comines (59) évoque l'intérêt économique et environnemental qu'il porte à la lisière agricole du village ; Frédéric Delesalle, paysagiste propriétaire à Marchiennes (59) évoque l'intérêt esthétique de son jardin courtil « Le jardin du Lansau » et le Parc Naturel régional de l'Avesnois illustre une opération participative de reconstitution de vergers en lisière de village.

Pour en savoir plus :

- ▶ [L'arbre dans mon agrosystème – Le maraîchage](#)
Planteurs Volontaires - 2019 - 10min21
- ▶ [Archi Conversation #19 Le jardin du Lansau par Frédéric Delesalle](#)
CAUE du Nord - 2016 - 3min43
- 🌐 [Plantation pédagogique de fruitiers](#)
Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Centre-bourg, sans commerces & services : pas de revitalisation !

Un projet de revitalisation de centre-bourg s'inscrit dans un **projet de développement rural durable**. Si les activités économiques sont dépendantes du contexte socio-économique du territoire, elles sont aussi très sensibles à la qualité de leur environnement.

La **revitalisation économique, commerciale et culturelle** implique donc une approche globale et coordonnée à l'échelle du territoire qui dépasse les traditionnels leviers du développement économique. Le centre-bourg est un espace urbain dans lequel toutes les politiques publiques interagissent (habitat, déplacement, culture, enfance...). Quelle place accorder au centre-bourg dans l'armature du territoire et quelles identités et fonctionnalités lui donner ? Pour y répondre, **il faut mobiliser différents acteurs publics et privés, mais également les habitants autour d'un projet commun**.

L'attractivité du centre-bourg passe par l'évolution de sa physionomie et de son cadre de vie. La stratégie urbaine vise ainsi à créer une circulation apaisée (optimisation du stationnement, requalification des rues), aménager des espaces publics partagés conviviaux et paysagés (végétalisation, coulée verte, modes doux) et harmoniser les façades est un plus (colorisation, devantures commerciales). Une place centrale pour accueillir un marché relocalisé, développer l'économie locale et les circuits courts, des boutiques à l'essai ou éphémères sont autant d'outils pour créer une synergie avec les commerces sédentaires et accroître sa visibilité du centre-bourg renouvelé.

Il revient aux élus d'**engager et de mettre en œuvre une stratégie globale adaptée à la situation de leur territoire** afin de créer les conditions de coopération entre les acteurs. La nécessité d'agir en transversalité tout en mobilisant une pluralité de partenaires s'avère essentielle pour garantir la cohérence d'un projet de revitalisation. Afin de rendre la démarche plus efficace, la mise en place d'un(e) *manager* de centre-bourg est également une pratique éprouvée pour fédérer et mettre en lien les différents acteurs, municipalité et intercommunalité, artisans et commerçants, partenaires institutionnels et les soutenir dans leurs actions.

Des outils et des aides ont été mis en place par le Gouvernement, la Région, le [Département](#), tels les [ORT \(Opérations de Revitalisation des Territoires\)](#), les [OPAH \(Opérations programmées de l'Habitat\)](#), les aides à l'« Attractivité des bourgs structurants »...

Pour en savoir plus :

- ▶ [Redynamiser le bourg dans une démarche partagée à Gourlizon \(29\)](#)
Bruded - 2019 - 3min16
- ▶ [A Guise, la revitalisation du centre-bourg se poursuit avec l'ouverture de nouveaux commerces](#)
Wéo, la télé des Hauts-de-France - 2019 - 1min53
- 🌐 [Revitalisation du centre-bourg à Ham : le projet concret](#)
France 3 Hauts-de-France - 2017



©CAUE de la Somme
2011 - Ancien commerce, Saint-Riquier

« Projets humains, bien-être urbain »

De jeunes architectes démontrent que des solutions durables existent déjà et sont nécessaires à un équilibre territorial durable.

Ainsi, Marie Blanckaert, une jeune architecte-urbaniste du Nord, exerce dans des communes en renouvellement urbain* et revendique une approche participative de son métier. Elle est remarquée par le Ministère de la cohésion des territoires dans le cadre du Palmarès des jeunes Urbanistes en 2012 pour une opération de rénovation de maisons ouvrières de type « amiénoise », puis est lauréate du [Prix national Femmes architectes](#) en 2017 (ARVHA).

L'Îlot Stephenson est une réalisation modeste et manifeste de préservation/rénovation d'habitat ouvrier située dans une friche industrielle de Tourcoing. Attachée à l'[Agence Construire](#) qui installe un atelier d'architecture et d'urbanisme au cœur de l'îlot dans un ancien atelier d'électricien, Marie Blanckaert anime cet atelier de création architecturale collaborative pendant les 4 ans de projet et de chantier.

Elle y expérimente de nouveaux rapports architecte/propriétaires, bailleurs et population du quartier d'une part et architecte/artisans d'autre part. Au sein de « l'atelier électrique », Marie Blanckaert va susciter des actions solidaires entre les anciens et les nouveaux habitants du quartier, entre les jeunes et les vieux, qui vont s'affermir à l'issue de l'opération. 58 maisons ouvrières, identiques à l'origine, sont étudiées selon la taille, l'orientation, la famille pour aboutir à 20 modes constructifs, écologiques et bioclimatiques.

Contre le « prêt à construire » et la normalisation de la construction, il s'agit ici d'architecture pour habitants modestes, génératrice de nouvelles solidarités de quartier.

*« renouvellement urbain » : quartier ou commune existant qui se modernise par des opérations de rénovation ou de reconversion de bâtiment, de démolition et de construction neuve.



©Sébastien Jarry
2013 - Îlot Stephenson, Tourcoing

Pour en savoir plus :

- ▶ [Archi Conversation #15 Marie Blanckaert sur L'îlot Stephenson](#)
CAUE du Nord - 2013 - 5min14
- ▶ [Marie Blanckaert mention spéciale prix jeune femme architecte](#)
Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat - 2018 - 22min55
- ▶ [Marie Blanckaert - «Projets humains, bien-être urbains»](#)
École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble - 2017 - 1h10
- ▶ [Réhabilitation écoresponsable du bâti traditionnel de la Somme](#)
CAUE de la Somme - 2014 - 54p.



©Clovis Kurover/unsplash
2021



Densité & Ruralité : pour la résilience sociale & écologique

Depuis une quinzaine d'années, la politique de transition écologique impose progressivement de s'interdire de consommer des terres fertiles naturelles et agricoles, en incitant à urbaniser dans ou à proximité de zones déjà construites ou artificialisées, de manière plus dense.

La nouvelle stratégie gouvernementale du [Zéro Artificialisation Nette](#) relève ainsi de l'urgence : en France, l'équivalent d'un département disparaît tous les 8 ans sous le macadam ou le béton, soit environ 26m² par seconde. C'est une cause de l'effondrement du vivant et une entrave à la séquestration du carbone pourtant nécessaire à freiner l'emballement climatique.

En réalité, la densification n'est pas une solution valant pour tous contextes. Mais en contexte rural, elle mutualise avantageusement les facteurs de résilience à la fois écologiques et sociaux.

La préservation des espaces naturels et agricoles, la réduction des déplacements et la compacité du bâti pour une économie d'énergie (...) se conjuguent à l'objectif poursuivi par tout territoire : un « bien-vivre-ensemble » entraînant dynamisme et attractivité. Car densifier, c'est occasionner les rencontres, intensifier les liens sociaux, inciter à l'usage des parcs et places publics de nos villages. Cette [redynamisation](#) permet le maintien ou la réinstallation de commerces, services, équipements, et pérennise leur fréquentation.

Mais le terme « densifier » produit quelques craintes quant à l'habitat et le logement. On peine à faire le deuil du modèle pavillonnaire récent, si gourmand en surface : la maison archétypale standardisée, isolée au centre de sa parcelle gazonnée.

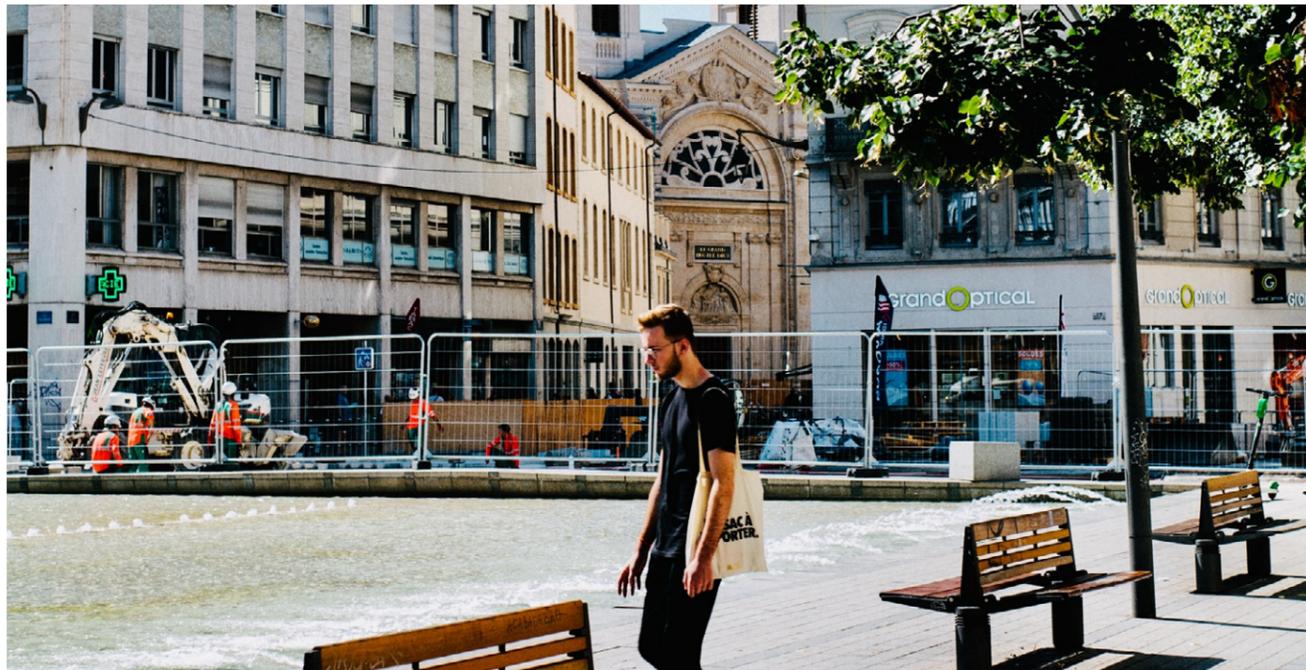
Pourtant, l'habitat traditionnel le démontre: il est possible de construire densément en échappant aux désagréments que l'on y prête habituellement. Echapper aux vis-à-vis ; tisser son cocon d'intimité au cœur d'une maille serrée, y ouvrir des vues dégagées sur le ciel ou l'horizon, respirer malgré la proximité, s'adapter au contexte pour le révéler et le valoriser...Tout cela, l'architecture le rend possible. En atteste par exemple cette [belle production contemporaine](#) de la région Nantaise.

Observons alors les spécificités locales. Dans la Somme, la perpétuation des parcelles étroites en lanières peut inciter nos contemporains à l'innovation, à leur réinterprétation novatrice ; tout en préservant la nature alentour.

Pour en savoir plus :

📺 [Centre Bourg, le fil rouge](#)
Ecran local - 2020 - 43min39

🌐 [Le concept de village densifié](#)
Syndicat de l'Ouest Lyonnais



©Damir Kopezhanov/unsplash
2019



L'habitant coproducteur de l'habitat : Maîtrise d'Usage !

Habiter (son quartier, sa ville, le Monde) c'est vivre intensément en un lieu, s'y sentir bien « chez soi », avec le pouvoir d'agir sur lui quel qu'en soit l'Usage : s'y loger, y travailler, s'y distraire, s'y cultiver, s'y déplacer... Habiter est un droit. Décider de son habitat (son logement, sa ville...) doit devenir la norme. Or, nos sociétés de la « division de travail » délèguent ces décisions du cadre de vie à deux acteurs : les Maîtres d'Ouvrages (commanditaires, financeurs) et les Maîtres d'œuvre (urbanistes, architectes). Malgré leur bonne volonté, ceux-ci ne peuvent se substituer aux meilleurs experts des usages : les usagers eux-mêmes (habitants, praticiens du lieu). La seule prise en compte – consultation/concertation – ne peut suffire. Il faut désormais faire de ces habitants/usagers les coproducteurs volontaires de leur cadre de vie. Ils doivent s'instituer en Maîtrise d'Usage, équivalence légitime de la [Maîtrise d'Ouvrage](#) et de la [Maîtrise d'Œuvre](#) au sein d'un triptyque.

A défaut, nos sociétés perpétueraient ces décisions « tombées du ciel » en décalage avec la réalité donc mal reçues, souvent standardisées par ignorance de la complexité des contextes, au point d'appauvrir l'habitat, l'urbain, le paysage.

S'obliger à coproduire avec les usagers permet d'affiner les projets en emportant l'adhésion de participants enrichis de l'expérience de la coopération. Ceci devient essentiel pour l'aménagement à une époque où les bouleversements – notamment écologiques – imposent l'acceptabilité des décisions. Il faut apprendre à décider ensemble et s'en donner les outils. Aux Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre d'engager le pas vers les usagers pour accompagner la constitution de leur Maîtrise. Nul n'est incompetent :

- 1/ Se saisir de la parole brute des usagers dans sa diversité, au travers de rencontres suffisamment longues et personnelles pour rappeler la capacité de chacun à rêver, donc construire.
- 2/ Conforter les usagers dans leurs compétences, au travers d'ateliers collectifs (analyse, conception et mise en œuvre participatives de prototypages tactiques, etc.).
- 3/ Rendre permanente cette Maîtrise d'Usage alors instituée de façon à ce qu'elle soit prompte à intervenir sur tout projet. Accompagner est un métier.

Pour en savoir plus :

-  [La maison de Sophie](#)
Jacques Kebadian et Sophie Ricard - 2014 - 9min48
-  [Actes de la rencontre](#)
Manifeste de la permanence architecturale - 2015 - 31p.
-  [La maîtrise d'usage](#)
Jean-Marie Hennin
-  [Formation Assistance à la Maitrise d'Usage](#)
Logis-cité



©Somme Tourisme
2008 - Piste cyclable, Baie de Somme



Le vélo : planifier, programmer... puis pédaler !

Pour être en forme nul besoin d'abonnement dans une salle de sports : marcher et rouler à vélo sont des bienfaits gratuits et efficaces pour le corps et l'esprit. Alors, pourquoi ne pas abandonner plus souvent la voiture ? Mais peut-on encore, comme le chantait Yves Montand, « aller sur les chemins... à bicyclette » quand les rues ont été aménagées pour la voiture ? Quand venelles et chemins communaux disparaissent ou ne sont plus entretenus ? Quand les itinéraires sont incomplets ou interrompus ? Les réalités comme les préjugés sont nombreux.

Vélo, le bon plan

Le « plan vélo » est le nom donné à un programme d'aménagement et d'animation visant à développer la pratique du vélo sur un territoire. Attaché à l'origine au développement du cyclotourisme, le plan vélo est progressivement associé aux sports et loisirs de proximité. C'est un réseau d'itinéraires cyclables en toute sécurité, sous forme de voies en site propre, de bandes cyclables sur la chaussée ou de zones de partage en secteur urbain.

Ainsi, sous l'impulsion de l'aménagement de la côte picarde et de la vallée de Somme, une « Véloroute » le long du canal de la Somme, 160 km d'itinéraires le long du littoral dont 49 km de pistes cyclables ont été aménagés en 15 ans.

Changeons de braquet

Impulsons un plan vélo local pour les déplacements quotidien de proximité. Associons les habitants de tout âge à des parcours d'essai dans la commune : rues, places, sentiers et chemins, durant le week-end et la semaine, en été et en hiver... C'est convivial, peu onéreux et cela permet de départager les vrais problèmes techniques ou sécuritaires des idées reçues.

Commençons par communiquer sur les itinéraires cyclables qui fonctionnent, expérimentons avec les usagers des solutions d'aménagement simples et de bon sens sur les problèmes ponctuels puis, suggérons aux municipalités d'élaborer un programme d'actions à plus long terme dans le cadre de l'urbanisme règlementaire (PLU, PCAET...) ou des programmes de travaux de voirie ou de loisirs.

Pour en savoir plus :

- ▶ [10 bonnes raisons de voyager dans la Somme à vélo !](#)
Somme Tourisme - 2019 - 2min50
- ▶ [Bike riding along Somme river October 2019](#)
Nicolas Mariette - 2019 - 4min19
- 🌐 [Plan Vélo Baie de Somme](#)
Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard
- 🌐 [24ème rencontres Vélo & Territoires](#)
Association Vélo & Territoires

Quartiers durables & ruralité



©CAUE de la Somme
2019 - Ecoquartier des Noés, Val-de-Reuil

Le CAUE de la Somme a édité en 2013 et en 2020 un *Trait d'Union* (notre newsletter) sur les quartiers durables en milieu rural à moins de 2h00 d'Amiens.

Suite à la publication du *Trait d'Union* en 2013, la société Nord/Sud productions avait contacté le CAUE de la Somme pour une mini-série télévisée sur les éco-quartiers. Diffusée sur Arte, vous pourrez d'ailleurs y [découvrir ou redécouvrir des quartiers visités avec le CAUE de la Somme](#).

Pour autant, au regard de la nécessaire préservation des terres agricoles, il apparaît fondamental de toujours privilégier les opérations en renouvellement urbain et notamment la reconversion de friches.

A cet effet, la réalisation d'un nouveau quartier dans le centre de Rosières-en-Santerre sur le site de la [friche Maréchal](#) constituera sans doute, à terme, une référence. Nous l'avons d'ailleurs évoqué dans notre *Trait d'Union* intitulé « Patrimoine et Modernité » publié en février 2020.

Toute opération d'aménagement destinée à accueillir de nouveaux habitants doit être réalisée au plus près du centre-bourg afin que ce nouveau quartier conforte services et commerces, tout en privilégiant les relations entre anciens et nouveaux habitants. L'organisation du quartier, l'articulation des espaces publics, la conception des logements jouent indéniablement un rôle important pour la qualité du cadre de vie dont la rencontre entre nouveaux et anciens habitants fait partie intégrante.

Nous vous proposons de découvrir une opération d'aménagement à [Etainhus](#), commune de 1160 habitants, située en Seine-Maritime à 25 km du Havre, toujours à moins de 2h00 d'Amiens !

Pour en savoir plus :

-  [Trait d'Union hors-série « Quartiers durables en milieu rural »](#)
CAUE de la Somme - 2013 - 7p.
-  [Trait d'Union hors-série « Quartiers durables II »](#)
CAUE de la Somme - 2019 - 7p.
-  [Trait d'Union « Patrimoine et Modernité ou comment créer une nouvelle identité »](#)
CAUE de la Somme - 2020 - 5p.

Eco & tiers-lieux : préfiguration de futurs souhaitables



©Le Hangar Zéro
2019 - Le Hangar Zéro, Le Havre

Le terme de tiers-lieu couvre un champ sémantique large. Sa diversité se retrouve sous la notion de lieu hybride, visant la socialisation et l'innovation.

Au travers de la conscience de l'emballage climatique et de l'effondrement du vivant, innovation et modernité riment désormais avec la prise en compte des limites physiques de notre planète et la recherche de modèles socio-économiques résilients. Eco-lieux et tiers-lieux tendent alors à se confondre.

Un exemple : Le Hangar Zéro au Havre (76). En 2017, **un collectif citoyen** est lauréat de l'appel à projet « Réinventer la Seine » pour la réhabilitation d'une friche portuaire en interface ville/port. Inauguré en octobre 2020, le projet de laboratoire citoyen de la transition écologique est un lieu d'expérimentation, de production, d'inclusion, d'éducation et de culture.

La location d'espaces privatifs (1/3 du bâtiment) rémunérera la gratuité d'espaces et outils communs (*fab lab*, *coworking*, expositions, jardins...). Le sociétariat de cette [Société Coopérative d'Intérêt Collectif \(SCIC\)](#) est ouvert à tous : résidents, usagers et libres soutiens. Sa gouvernance démocratique délibérative doit détecter, via le consensus, le moindre germe d'innovation salutaire, et assurer son évolutivité constante.

Une cinquantaine d'activités collabore : ferme urbaine en permaculture, [aquaponie](#), ingénieurs et architectes, recyclerie, soignants, artistes, artisans, fret à la voile, alimentation (restaurant, artisans).

Les 2800 m² de plancher sont réalisés à plus de 90 % de matériaux de réemploi. Autofinancé, le projet s'impose un prix record de 460 euros/m² atteignable grâce à la conception et aux chantiers participatifs, au bénévolat, au réemploi, ainsi qu'à l'ingéniosité bioclimatique.

Le Hangar Zéro prolonge les espaces publics environnants : il est une rue couverte laissée ouverte. Des offres courantes, telle la boulangerie, y esquivent le risque d'entre-soi. L'enjeu de **cohésion sociale** se pérennise par l'implication active des habitants et institutions locales (écoles, EHPAD, entreprises).

Pour en savoir plus :

-  [Le Hangar Zéro « Vers le Zéro Déchet dans le Bâtiment »](#)
Territoires pionniers - 2020 - 1h36
-  [Le Hangar Zéro - Le Havre](#)
Le Hangar Zéro
-  [Appel à projet « Réinventer la Seine »](#)
Agence d'Urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine (AURH)



©P. Bernard Architecte
2019 - Béguinage, Vieille-Eglise (62)

Nous serons tous vieux un jour, toutefois pas de la même manière, avec des difficultés à des degrés différents et nous ne chercherons pas les mêmes solutions. Concernant la vieillesse, de la retraite active à la grande dépendance, les réalités sont diverses et les préjugés nombreux.

Et si l'innovation sociale et urbaine passait par les séniors ?

Dans 15 ans, près d'1 français sur 3 aura plus de 60 ans. Actuellement dans la Somme, c'est déjà près d'1 habitant sur 4. Ce qu'on nomme « inclusion » des personnes âgées dans la cité consiste à adapter les services, le cadre de vie et le logement au grand âge pour qu'elles ne s'y sentent pas exclues. Cela concerne tous les espaces du quotidien : rues, places et jardins publics d'une part, équipements publics et logements d'autre part. Dorénavant, le projet architectural ou urbain doit servir un usage intergénérationnel, être accueillant et sécurisant pour les séniors afin de maintenir leur vie sociale et faciliter leurs déplacements. A [Vieille-Eglise](#), un village de 1300 habitants du Pas-de-Calais et à [Nazelles-Négron](#), une ville tourangelle de 3000 habitants, on expérimente ces nouveaux quartiers à vivre.

La recherche d'alternatives à l'EPHAD - réservé aux situations de grande perte d'autonomie - mobilise autant les acteurs privés que publics. Les critères de choix pour la personne âgée sont autant basés sur la réalité de ses moyens économiques, l'état global de sa santé et son degré d'autonomie que l'attachement à un lieu ou à une offre de solutions alternatives. Lesquelles ? Partager son logement, intégrer une structure familiale, déménager dans un logement récent répondant aux obligations d'accessibilité...

A la campagne ou en ville, on invente des scénarios qui peuvent également varier en fonction de l'âge : comme ces jeunes retraités près de Lyon qui mutualisent leurs moyens et leurs envies pour construire eux même un ensemble de logements qui combine espaces privatifs et espaces communs, ou des professionnels de santé qui testent un concept de « maison partagée » pour leurs aînés au cœur des villages du Tarn...

Pour en savoir plus :

- ▶ [Quand les retraités inventent un habitat partagé](#)
Reporterre - 2018 - 7min33
- ▶ [Josette Ancilotto a créé des maisons partagées pour nos aînés](#)
On passe à l'acte ! - 2016 - 7min46
- 📄 [Trait d'Union - « Séniors et territoire : vieillir au plus près des siens »](#)
CAUE de la Somme - 2020 - 4p.

Réutiliser le patrimoine pour un habitat partagé ?



©CAUE de la Somme
2019 - Parc de la Hotoie, Amiens

Nous avons besoin de nature et d'espace, de contacts humains et de sécurité. Au début des années 1970, la communauté était un idéal pour ceux qui rêvaient de changer le monde. Ne serait-elle pas, sous une forme différente, une des solutions pour vivre ensemble, tout en étant chez soi.

Pour que nos logements puissent répondre durablement à nos besoins essentiels dans un monde d'incertitudes et de rapides mutations économiques, sociétales et environnementales, pourquoi ne pas sortir du modèle type de l'habitat individuel et imaginer en parallèle d'autres façons de vivre et de concevoir l'espace ? Pourquoi ne pas tenter d'optimiser son espace de vie et de socialisation en le partageant ? Outre la mixité sociale et générationnelle, elle favorise la réduction de l'empreinte écologique.

L'habitat partagé n'est pas obligatoirement une colocation ou du *coliving*. On l'entend plutôt aujourd'hui par habitat individuel et espaces mutualisés pour un habitat participatif. Ce peut être vivre dans des espaces plus modulaires, capables de s'adapter aux usages quotidiens, tout en veillant à sanctuariser les espaces personnels pour y garantir le calme, l'intimité et la sécurité. C'est également lié à mutualiser davantage les espaces fonctionnels qui restent trop souvent inoccupés, de manière à libérer de la place ailleurs, à réaliser des économies et à créer des opportunités d'échanges et de socialisation.

L'habitat participatif permet de s'investir dans un projet à taille humaine, propice au développement de liens, de solidarités. Le principe de petites communautés permet d'éviter l'anonymat et la solitude. C'est une échelle qui permet aussi de mutualiser sans déresponsabiliser.

Ce projet de vie, fondé sur l'intelligence collective, est un long cheminement. Il se monte sur un temps relativement long – en moyenne 5 ans –, ne serait-ce que par la construction de l'habitat projeté. Parallèlement, nombre d'édifices patrimoniaux remarquables sont à l'abandon. Pourquoi ne pas les réutiliser et les réinvestir pour des projets de vie – tant pour l'humain que pour le bâti – dans une construction de caractère, restée saine et riche de mémoire ?

Pour en savoir plus :

 [Des Habitats qui donnent Vie aux Territoires !](#)
Mouvement Colibris - 2010 - 8min03

 [Les voisins volontaires](#)
Habitat groupé - Saint Nolff (56)

 [Trait d'Union « Patrimoine et Modernité : ou comment créer une nouvelle identité »](#)
CAUE de la Somme - 2020 - 5p.

Imaginer « ma maison » : mais comment ?

Que l'on veuille construire ou rénover, comment s'y prendre ? Construire aujourd'hui, comme hier, ne concerne pas uniquement le choix des matériaux, mais aussi le « comment », le « où », le « pourquoi ». Ce peut être un projet de vie, d'où l'importance de peser les choses avant de « poser la première pierre ».

Passer du rêve à la réalisation n'est pas obligatoirement chose aisée. Pour y parvenir, il faut évaluer ses besoins, ses modes de vie, ses goûts. Énoncer des rêves et des envies, puis envisager des idées, des réflexions – ville ou campagne, maison de plain-pied ou à étages, surface habitable souhaitée, nombre de chambres, garage ou non, style architectural (contemporain, traditionnel...), matériaux (béton, bois, terre, paille...) circulation entre les espaces... Il en découlera une définition théorique des surfaces et des fonctionnements au regard du nombre de personnes du foyer, des façons de vivre, des habitudes...

Tant pour un projet de construction que de rénovation, réfléchir à l'évolutivité de l'habitat permettra de s'adapter à l'évolution des usages, par la transformation des aménagements intérieurs ou même de la structure de la construction.

Au préalable, il faudra appréhender, observer le site ou le terrain dans son environnement, son positionnement dans le paysage, dans la commune : s'informer sur les contraintes administratives, le [PLU](#) de la commune, les servitudes éventuelles (viabilisation, raccordement aux réseaux), règlement de lotissement, droit de passage au profit d'un voisin, clôture mitoyenne...) géologiques ou hydrographiques (nature du terrain, [PPRI](#), l'évolution future du quartier ou de la zone...

En plus d'une maison sur mesure, faire construire son logement c'est aussi s'approprier les normes en vigueur, afin d'obtenir un bien-être thermique, le recours à une isolation renforcée et des équipements utilisant une énergie renouvelable. Un édifice à bonnes performances thermiques et énergétiques, de [conception bioclimatique](#), permettra de diminuer la consommation et la facture d'énergie, tout en garantissant un confort intérieur optimal. Un matériau durable, isolant, sain répondra au bien-être et aux défis du développement durable. Se projeter dans « sa maison, son nid » peut être un défi. Pour mettre en cohérence l'ensemble des critères concourant à la réussite d'un projet, le [recours à l'architecte](#) permettra de synthétiser les désirs.

Pour concrétiser son rêve... il faut prendre le temps.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Les missions de l'architecte de A à Z : Pourquoi faire appel à un architecte ?](#)
Maintenant, j'aime le lundi - 2019 - 5min49
- ▶ [Les fourmiers roux, de véritables oiseaux architectes](#)
Brut - 2020 - 2min27
- 🌐 [Du projet au permis de construire](#)
Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France



© Josh Olalde/unsplash/
2020



Suivez le CAUE de la Somme sur les réseaux sociaux



Avec le soutien
de

